Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part A - FR0013321932

Produit

Produit :la Française Sub Debt (part A)
Code ISIN:FR0013321932
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

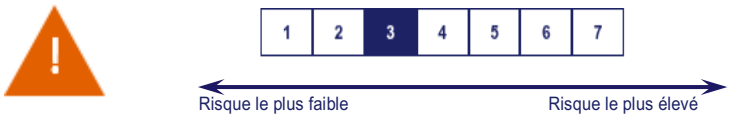
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés : dédiée aux fonds de pension Fonditel
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 870 €**	**7 120 €**
	Rendement annuel moyen	**-41,3 %**	**-10,7 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 660 €**	**8 270 €**
	Rendement annuel moyen	**-23,4 %**	**-6,2 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 160 €**	**10 270 €**
	Rendement annuel moyen	**1,6 %**	**0,9 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 610 €**	**12 230 €**
	Rendement annuel moyen	**16,1 %**	**7,0 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 02/2019 et 02/2022.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	**497 €**	**715 €**
Incidence des coûts*	**5,0 %**	**2,4 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,3 % avant déduction des coûts et de 0,9 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,58 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	56 €
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

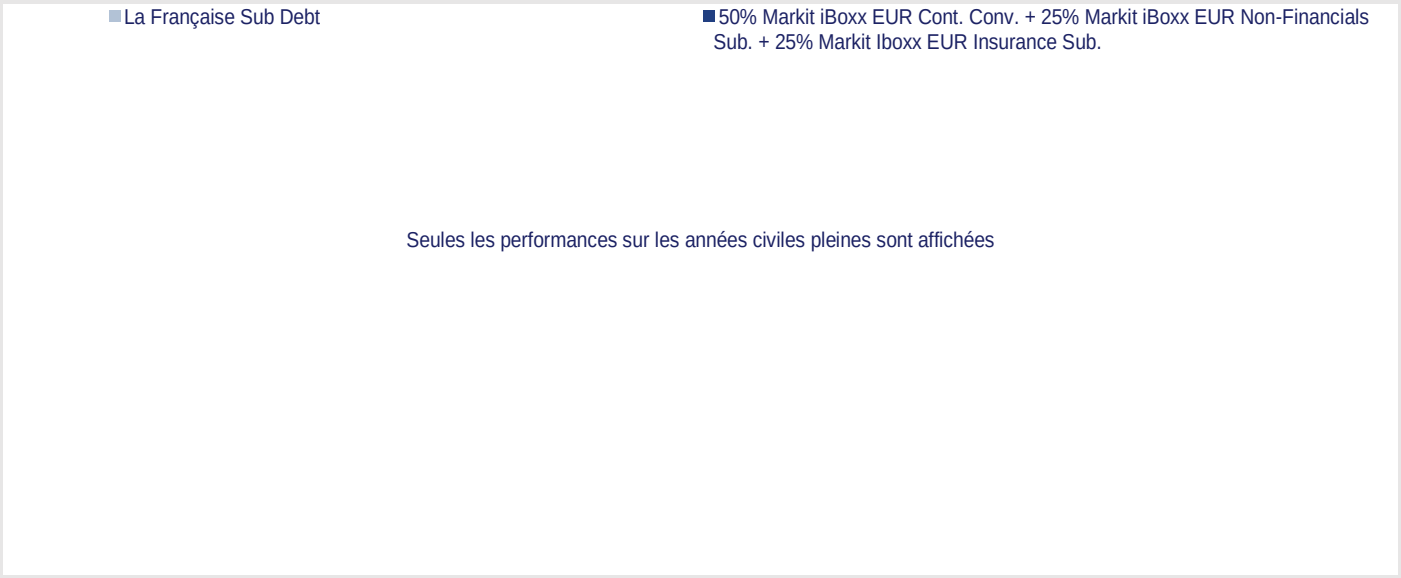
Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part A - FR0013321932

PERFORMANCES PASSEES



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.
FCP créé le : 20/10/2008
Performance calculée en EUR
La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part S - FR0013289071

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part S)
Code ISIN:FR0013289071
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

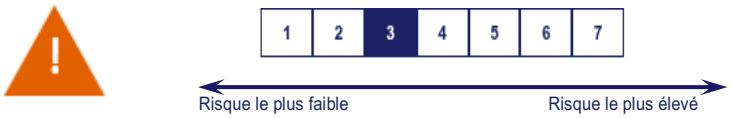
Investisseurs de détails visés :
Grands investisseurs institutionnels

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 240 €**	**6 320 €**
	Rendement annuel moyen	**-47,6 %**	**-14,2 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 510 €**	**8 150 €**
	Rendement annuel moyen	**-24,9 %**	**-6,6 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 130 €**	**10 230 €**
	Rendement annuel moyen	**1,3 %**	**0,8 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 770 €**	**12 290 €**
	Rendement annuel moyen	**17,7 %**	**7,1 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	**550 €**	**886 €**
Incidence des coûts*	**5,6 %**	**3,0 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,7 % avant déduction des coûts et de 0,8 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,64 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	61 €
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	47 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

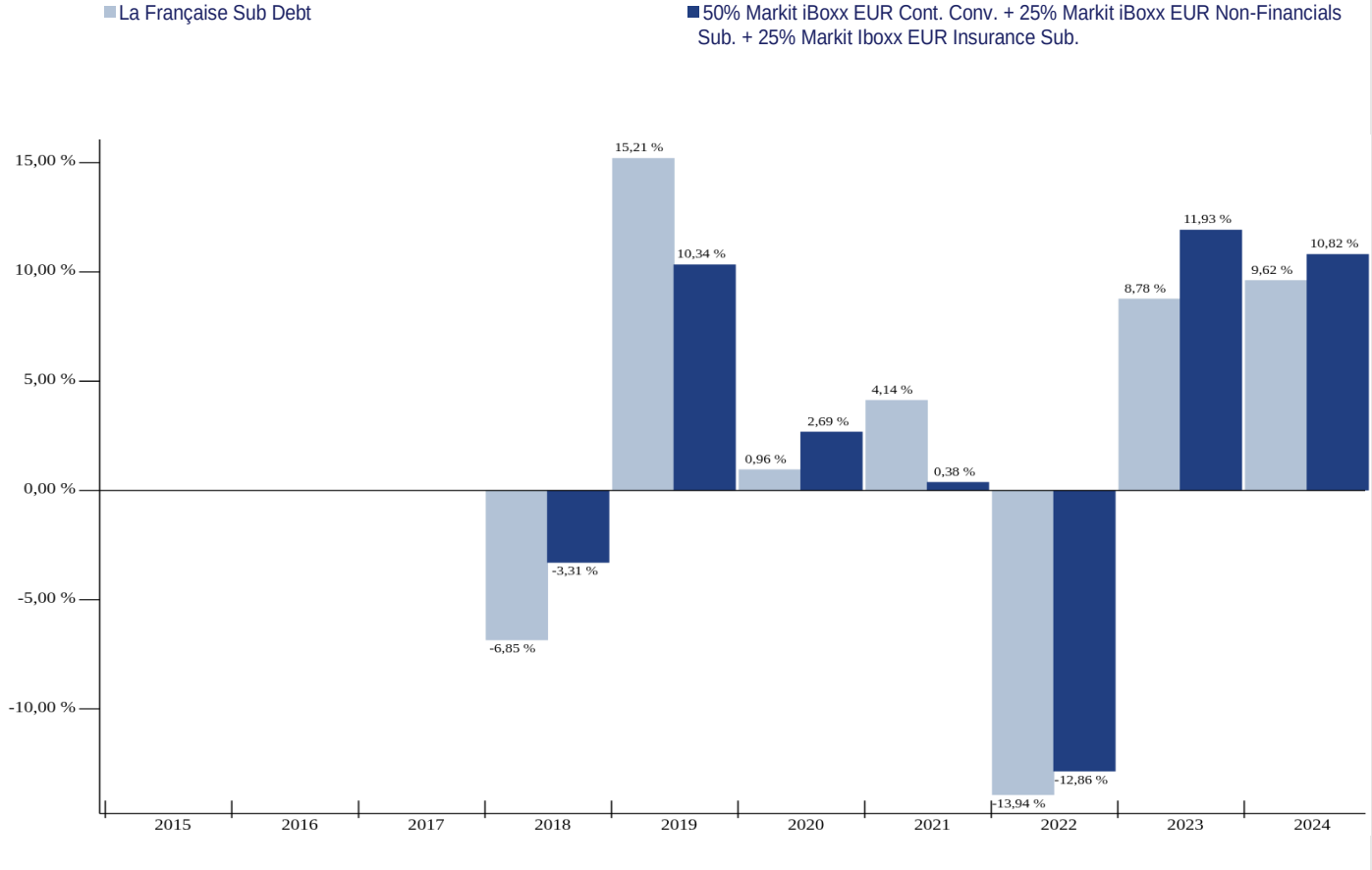
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part S - FR0013289071

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part RC USD H - FR0013251196

Produit

Produit :LA Française Sub Debt (part RC USD H)
Code ISIN:FR0013251196
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.
La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
La devise de référence du portefeuille étant l'Euro et la valeur de la part étant exprimée en dollar américain (USD), le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'Euro par rapport au dollar américain afin de limiter l'impact sur la performance du fonds.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice) , options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.
Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

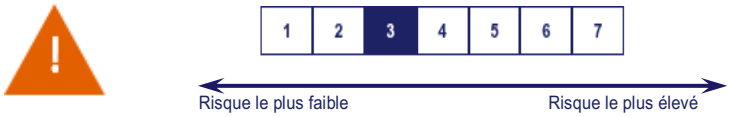
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.
Investisseurs de détails visés :
Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 $		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 870 $**	**7 120 $**
	Rendement annuel moyen	**-41,3 %**	**-10,7 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 610 $**	**8 110 $**
	Rendement annuel moyen	**-23,9 %**	**-6,8 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 090 $**	**10 150 $**
	Rendement annuel moyen	**0,9 %**	**0,5 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 530 $**	**12 040 $**
	Rendement annuel moyen	**15,3 %**	**6,4 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 05/2017 et 05/2020.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- que vous avez investi 10 000 $.

Investissement : 10 000 $	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	559 $	913 $
Incidence des coûts*	5,7 %	3,1 %

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,6 % avant déduction des coûts et de 0,5 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 $
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 $
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,23 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	118 $
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	0 $

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part RC USD H - FR0013251196

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 5 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en USD

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part D - FR0010969311

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part D)
Code ISIN:FR0010969311
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

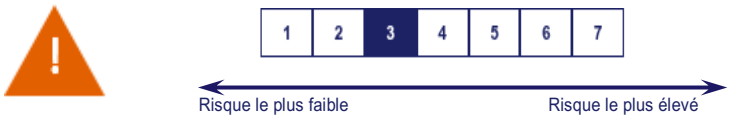
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés :
Tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée aux clients professionnels au sens de la MIF

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES, et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).
Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution et/ou report

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 250 €**	**6 330 €**
	Rendement annuel moyen	**-47,5 %**	**-14,2 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 510 €**	**8 190 €**
	Rendement annuel moyen	**-24,9 %**	**-6,4 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 140 €**	**10 360 €**
	Rendement annuel moyen	**1,4 %**	**1,2 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 820 €**	**12 290 €**
	Rendement annuel moyen	**18,2 %**	**7,1 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	**544 €**	**873 €**
Incidence des coûts*	**5,5 %**	**2,9 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,1 % avant déduction des coûts et de 1,2 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,66 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	63 €
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	40 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance : Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES, et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

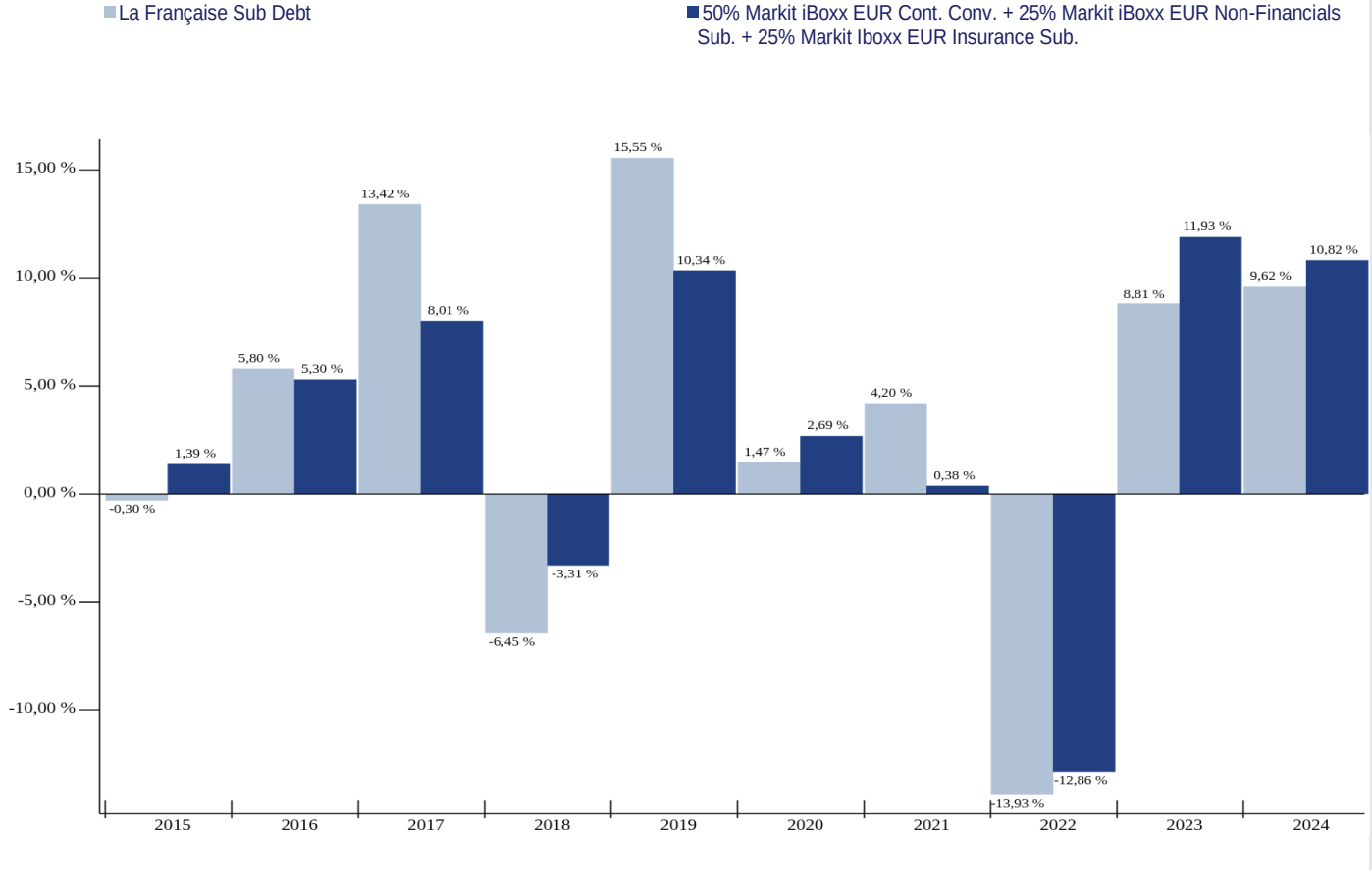
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part D - FR0010969311

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part IC CHF H - FR0013017985

Produit

Produit :La Française Sub Debt - part IC CHF H
Code ISIN:FR0013017985
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

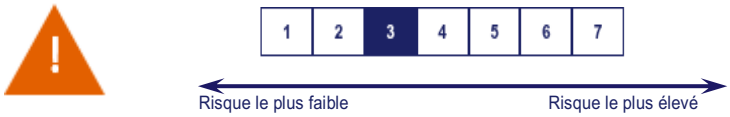
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.
La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
La devise de référence du portefeuille étant l'Euro et la valeur de la part étant exprimée en Franc suisse, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'Euro par rapport du Franc suisse afin de limiter l'impact sur la performance du fonds.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice) , options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.
Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.
Investisseurs de détails visés : Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 CHF		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 220 CHF**	**6 310 CHF**
	Rendement annuel moyen	**-47,8 %**	**-14,2 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 540 CHF**	**8 220 CHF**
	Rendement annuel moyen	**-24,6 %**	**-6,3 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 020 CHF**	**10 250 CHF**
	Rendement annuel moyen	**0,2 %**	**0,8 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 810 CHF**	**12 010 CHF**
	Rendement annuel moyen	**18,1 %**	**6,3 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 09/2017 et 09/2020.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2016 et 06/2019.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 CHF.

Investissement : 10 000 CHF	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	**534 CHF**	**834 CHF**

Incidence des coûts*	**5,4 %**	**2,8 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,6 % avant déduction des coûts et de 0,8 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coût d'entrée	**4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.**	**jusqu'à 400 CHF**
Coût de sortie	**Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.**	**0 CHF**
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	**0,64 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.**	**61 CHF**
Coûts de transaction	**0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.**	**41 CHF**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	**25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).**	**31 CHF**

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

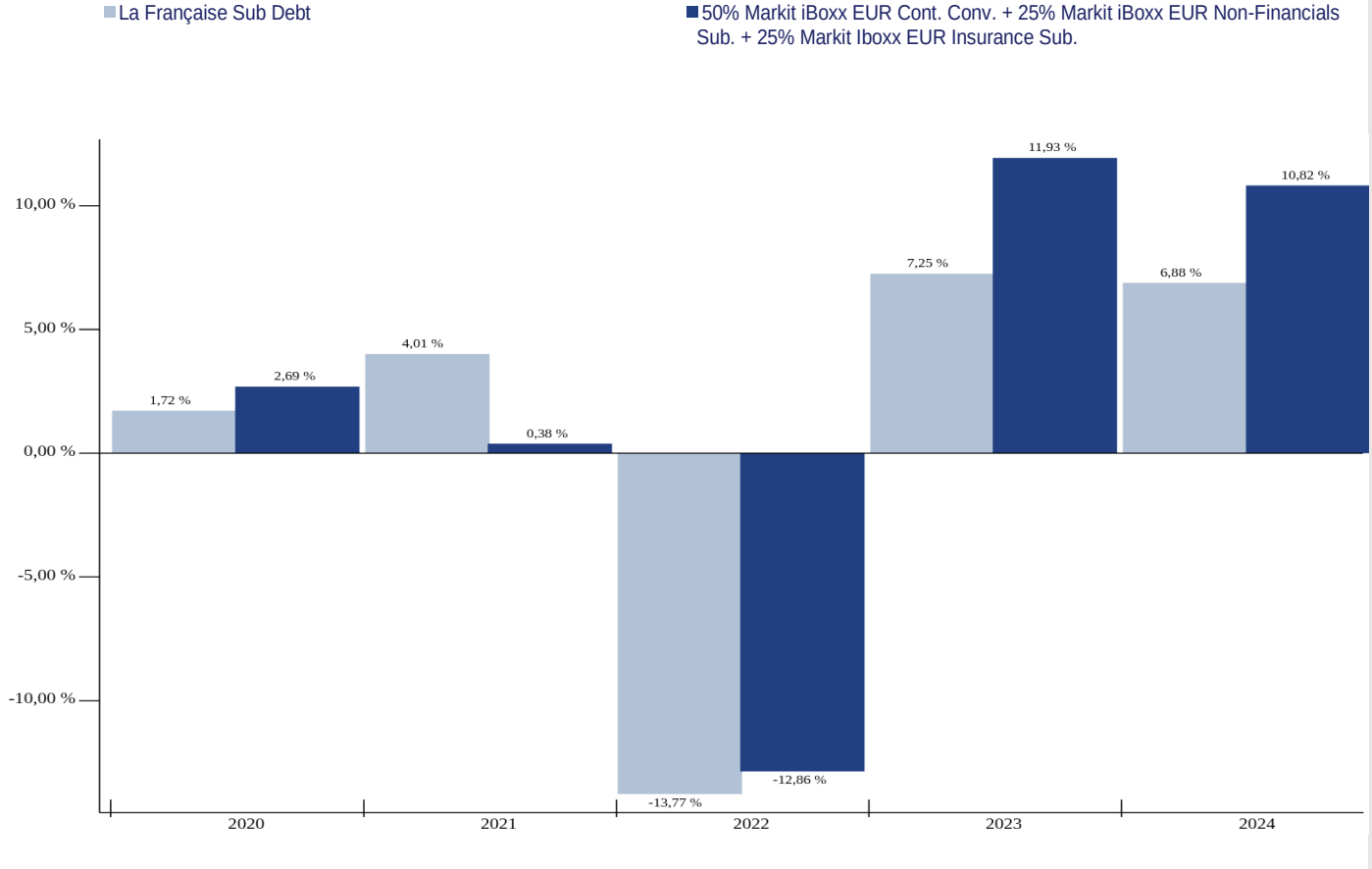
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part IC CHF H - FR0013017985

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 5 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en CHF

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part Y - FR0013321916

Produit

Produit :La Française Sub Debt part Y
Code ISIN:FR0013321916
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

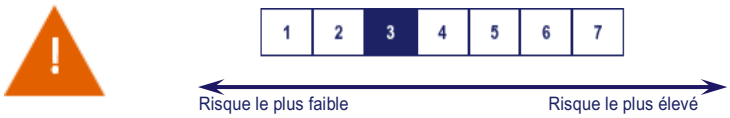
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés : Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 020 €**	**6 050 €**
	Rendement annuel moyen	**-49,8 %**	**-15,4 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 300 €**	**8 060 €**
	Rendement annuel moyen	**-27,0 %**	**-6,9 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 820 €**	**10 050 €**
	Rendement annuel moyen	**-1,8 %**	**0,2 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 620 €**	**11 920 €**
	Rendement annuel moyen	**16,2 %**	**6,0 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	**791 €**	**1 034 €**
Incidence des coûts*	**8,0 %**	**3,5 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,7 % avant déduction des coûts et de 0,2 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	5,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 €
Coût de sortie	2,00 %. L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.	190 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,63 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	60 €
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

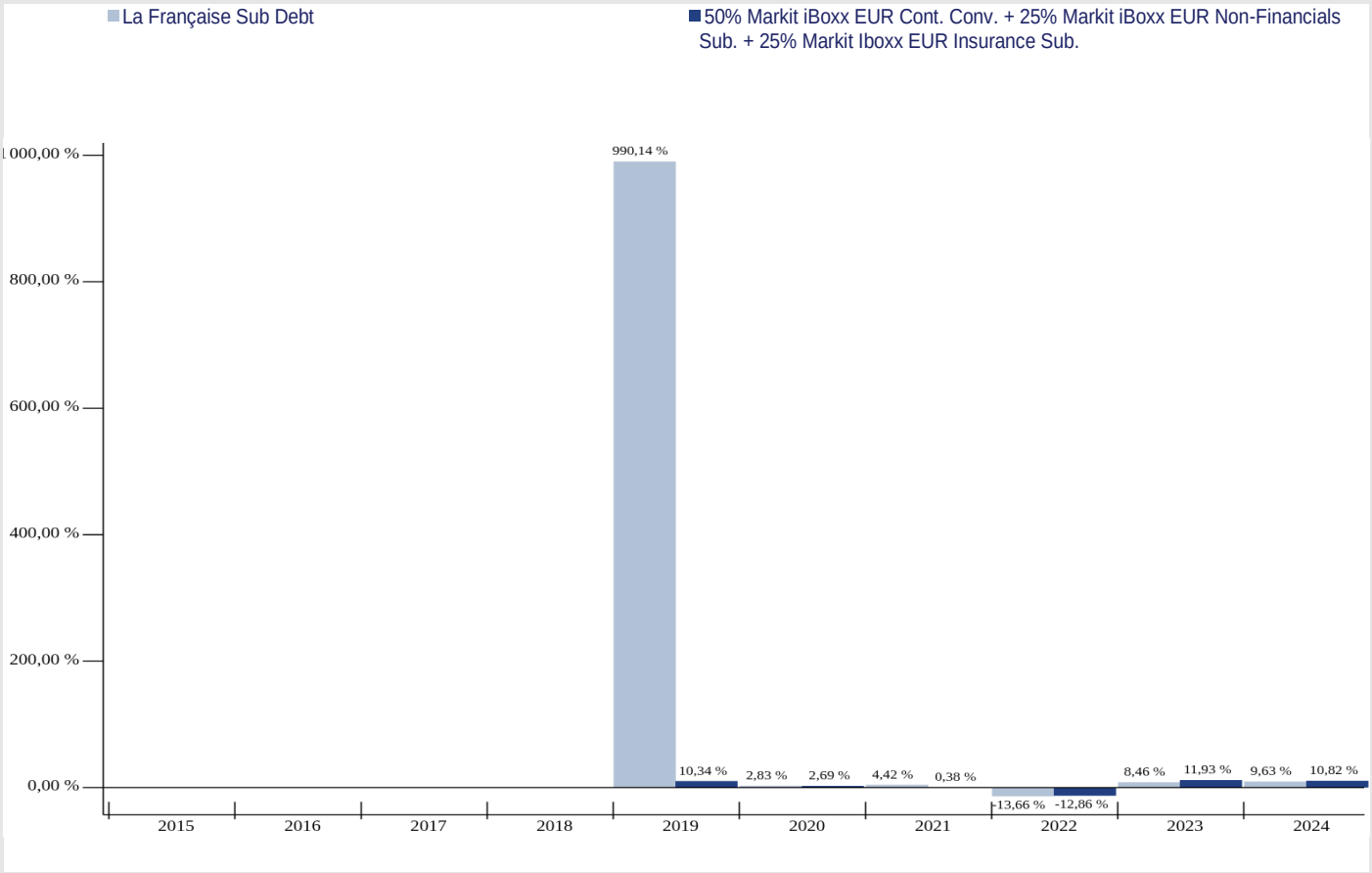
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part Y - FR0013321916

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part T C EUR - FR0013289063

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part T C EUR)
Code ISIN:FR0013289063
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :

La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

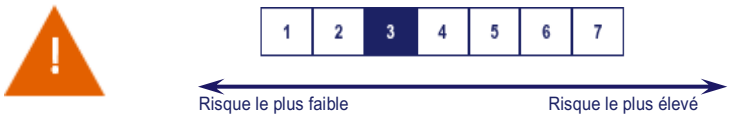
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou

www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.
Investisseurs de détails visés :
Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 250 €**	**6 330 €**
	Rendement annuel moyen	**-47,5 %**	**-14,1 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 510 €**	**8 180 €**
	Rendement annuel moyen	**-24,9 %**	**-6,5 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 140 €**	**10 310 €**
	Rendement annuel moyen	**1,4 %**	**1,0 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 820 €**	**12 290 €**
	Rendement annuel moyen	**18,2 %**	**7,1 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	**547 €**	**880 €**
Incidence des coûts*	**5,5 %**	**2,9 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,0 % avant déduction des coûts et de 1,0 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,65 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	62 €
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	43 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

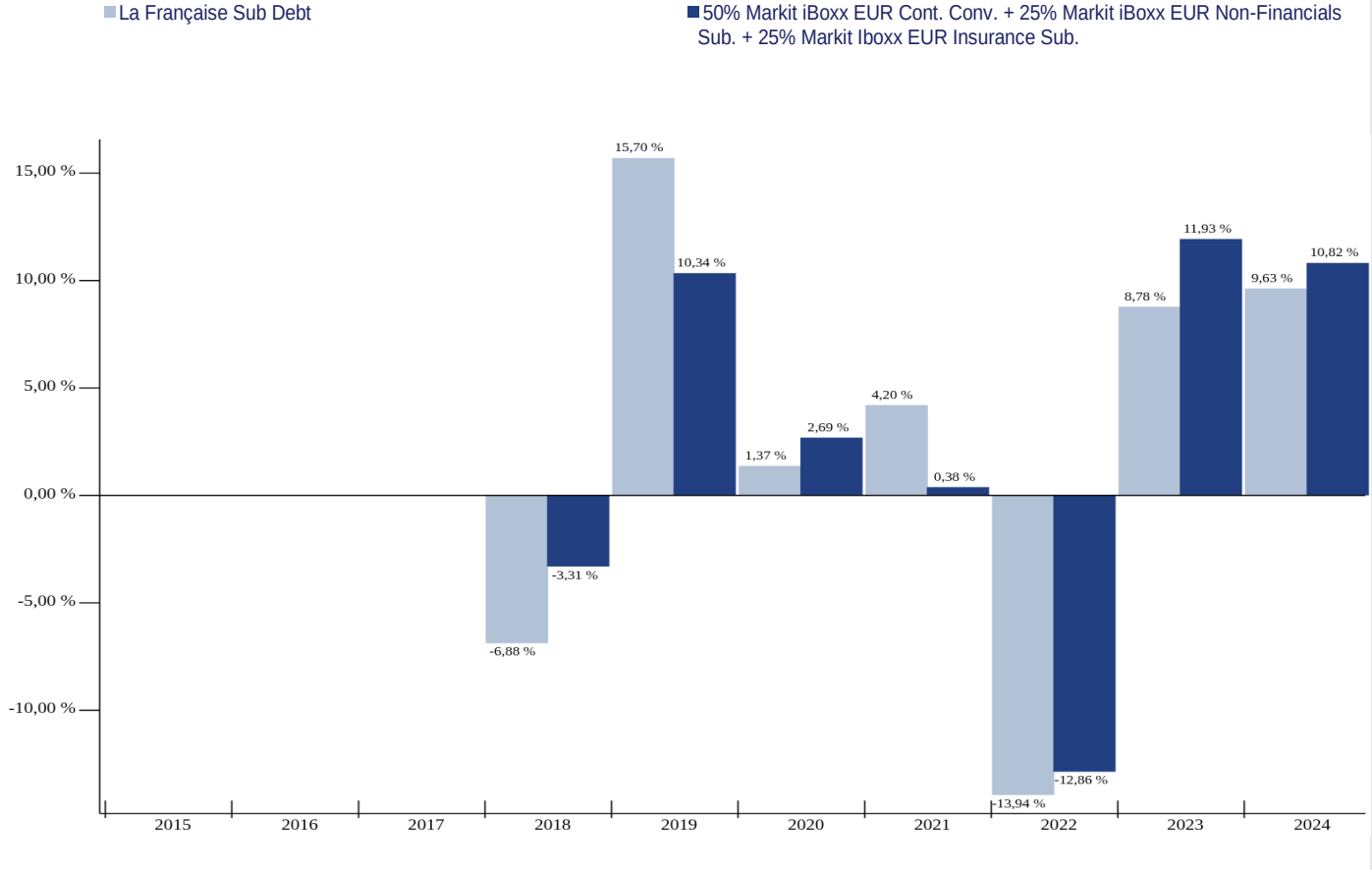
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part T C EUR - FR0013289063

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part R D USD H - FR0013397346

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part R D USD H)
Code ISIN:FR0013397346
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).
Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.
La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
La devise de référence du portefeuille étant l'Euro et la valeur de la part étant exprimée en dollar américain (USD), le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'Euro par rapport au dollar américain afin de limiter l'impact sur la performance du fonds.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice) , options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.
Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

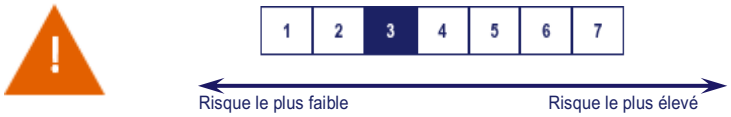
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.
Investisseurs de détails visés :
Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution et/ou report

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 $		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 870 $**	**7 120 $**
	Rendement annuel moyen	**-41,3 %**	**-10,7 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 610 $**	**8 110 $**
	Rendement annuel moyen	**-23,9 %**	**-6,8 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 090 $**	**10 120 $**
	Rendement annuel moyen	**0,9 %**	**0,4 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 530 $**	**12 000 $**
	Rendement annuel moyen	**15,3 %**	**6,3 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2022 et 01/2025.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- que vous avez investi 10 000 $.

Investissement : 10 000 $	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	561 $	918 $
Incidence des coûts*	5,7 %	3,1 %

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,5 % avant déduction des coûts et de 0,4 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 $
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 $
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,25 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 $
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	0 $

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

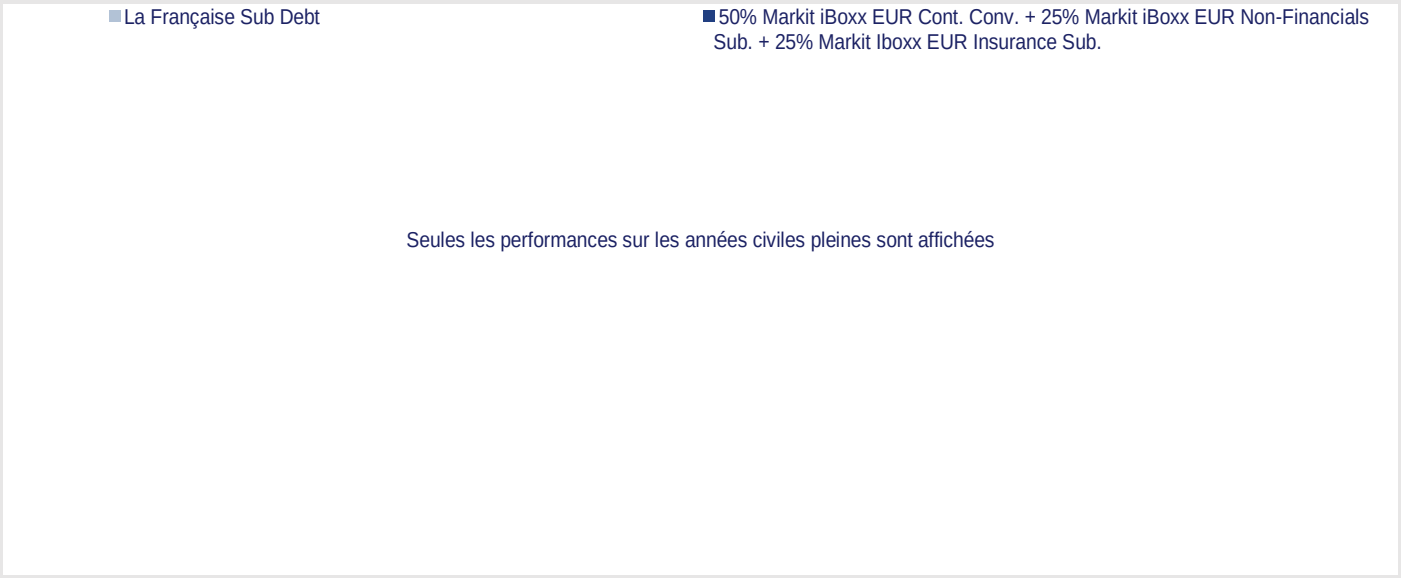
Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part R D USD H - FR0013397346

PERFORMANCES PASSEES



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.
FCP créé le : 20/10/2008
Performance calculée en USD
La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part R - FR0011766401

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part R)
Code ISIN:FR0011766401
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

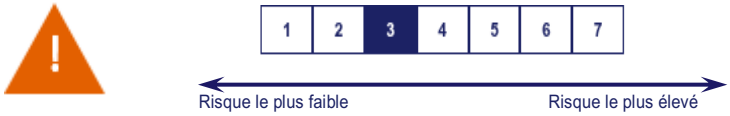
Investisseurs de détails visés :
Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 200 €**	**6 290 €**
	Rendement annuel moyen	**-48,0 %**	**-14,3 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 470 €**	**8 050 €**
	Rendement annuel moyen	**-25,3 %**	**-7,0 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 070 €**	**10 180 €**
	Rendement annuel moyen	**0,7 %**	**0,6 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 760 €**	**12 070 €**
	Rendement annuel moyen	**17,6 %**	**6,5 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	**596 €**	**1 037 €**
Incidence des coûts*	**6,0 %**	**3,5 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,1 % avant déduction des coûts et de 0,6 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,25 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 €
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	35 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

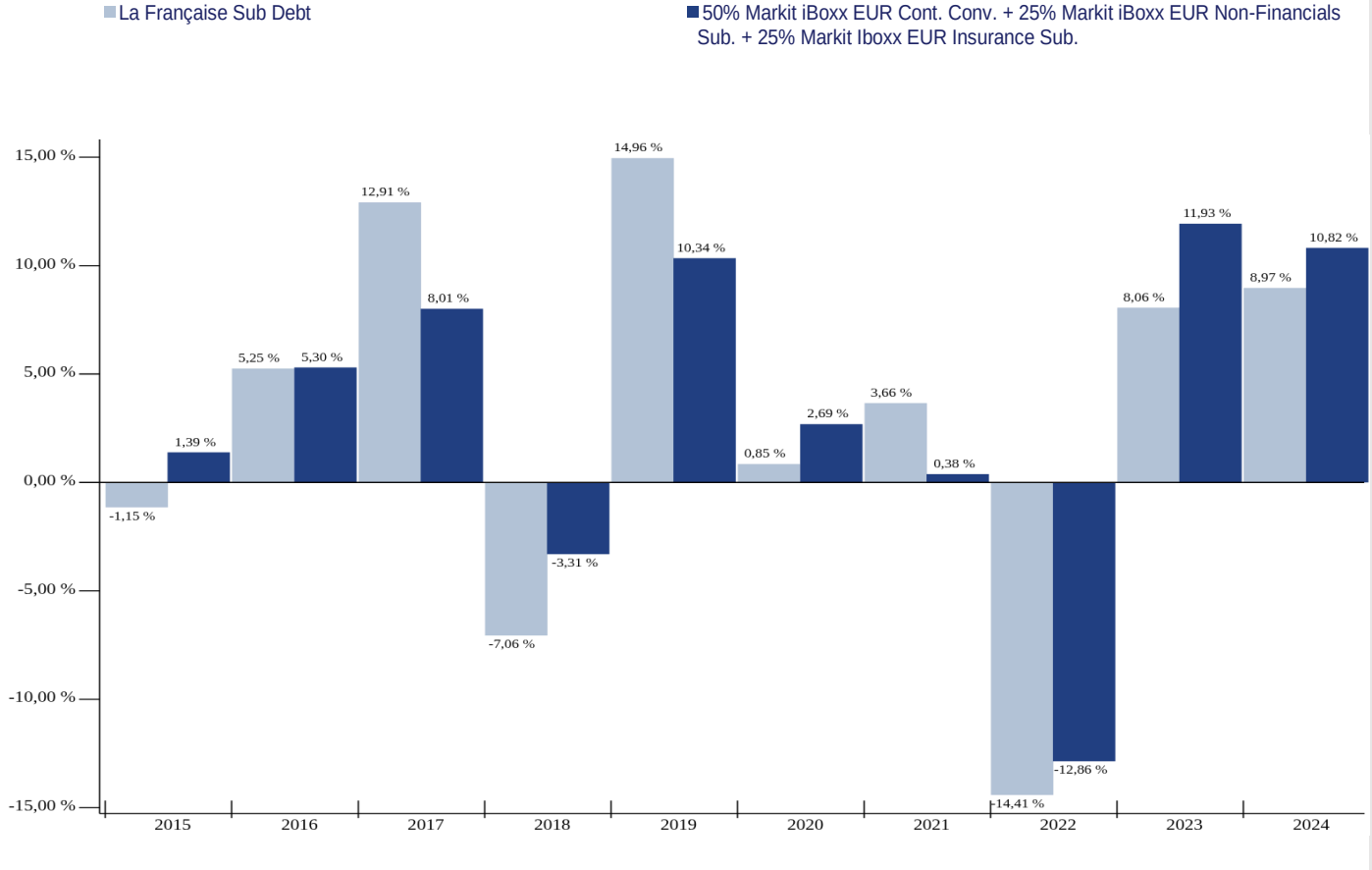
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part R - FR0011766401

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part IC USD H - FR0013324159

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part IC USD H)
Code ISIN:FR0013324159
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

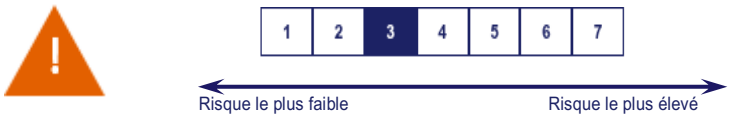
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.
La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
La devise de référence du portefeuille étant l'Euro et la valeur de la part étant exprimée en dollar américain (USD), le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'Euro par rapport au dollar américain afin de limiter l'impact sur la performance du fonds.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice) , options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.
Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.
Investisseurs de détails visés : Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 $		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 880 $**	**7 130 $**
	Rendement annuel moyen	**-41,2 %**	**-10,7 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 850 $**	**8 920 $**
	Rendement annuel moyen	**-21,5 %**	**-3,7 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 410 $**	**11 130 $**
	Rendement annuel moyen	**4,1 %**	**3,6 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 910 $**	**13 170 $**
	Rendement annuel moyen	**19,1 %**	**9,6 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 02/2019 et 02/2022.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 $.

Investissement : 10 000 $	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**

Coûts totaux	**504 $**	**767 $**
Incidence des coûts*	**5,1 %**	**2,6 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,2 % avant déduction des coûts et de 3,6 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coût d'entrée	**4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.**	**jusqu'à 400 $**
Coût de sortie	**Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.**	**0 $**
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	**0,66 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.**	**63 $**
Coûts de transaction	**0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.**	**41 $**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	**25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).**	**0 $**

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

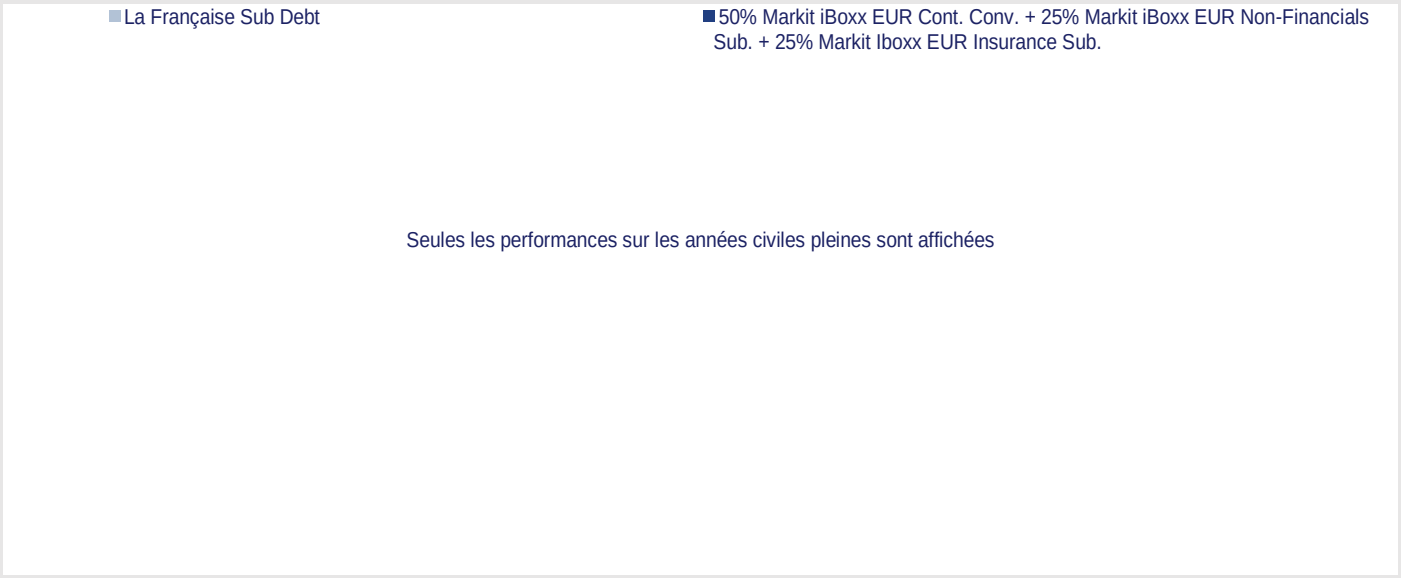
Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part IC USD H - FR0013324159

PERFORMANCES PASSEES



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.
FCP créé le : 20/10/2008
Performance calculée en USD
La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part C - FR0010674978

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part C)
Code ISIN:FR0010674978
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

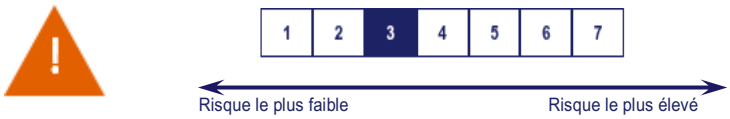
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés :
Tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée aux clients professionnels au sens de la MIF

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES, et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 250 €**	**6 330 €**
	Rendement annuel moyen	**-47,5 %**	**-14,1 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 510 €**	**8 190 €**
	Rendement annuel moyen	**-24,9 %**	**-6,5 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 140 €**	**10 330 €**
	Rendement annuel moyen	**1,4 %**	**1,1 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 820 €**	**12 290 €**
	Rendement annuel moyen	**18,2 %**	**7,1 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	**542 €**	**867 €**
Incidence des coûts*	**5,5 %**	**2,9 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,0 % avant déduction des coûts et de 1,1 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,64 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	61 €
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	40 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance : Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES, et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

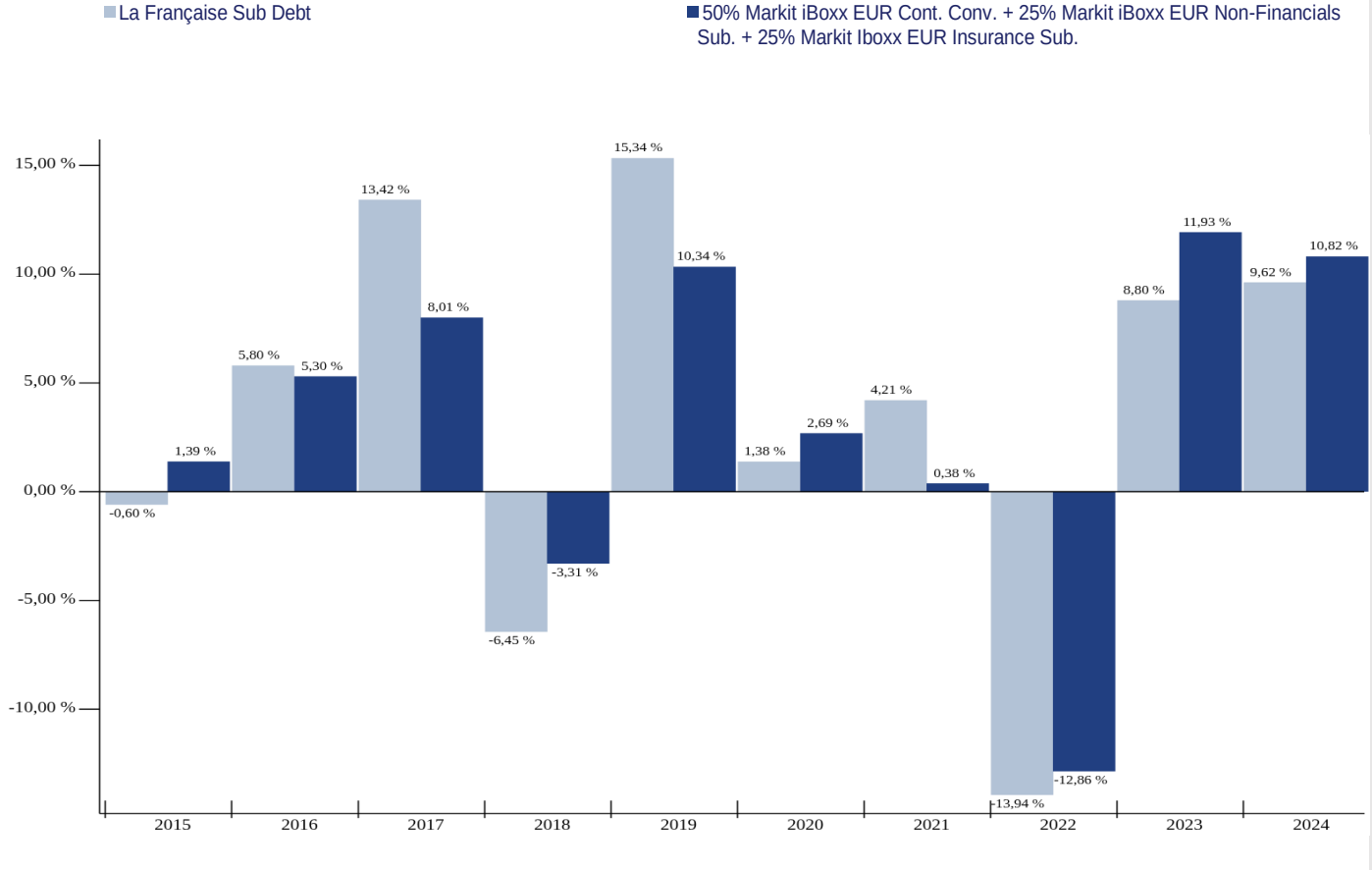
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part C - FR0010674978

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part TS - FR0013397759

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part TS)
Code ISIN:FR0013397759
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

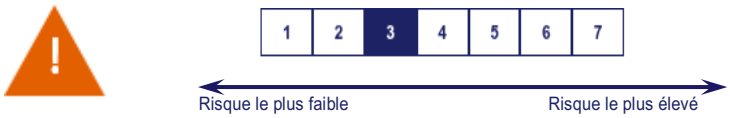
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés : dédiée à Santander
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 240 €**	**6 330 €**
	Rendement annuel moyen	**-47,6 %**	**-14,2 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 520 €**	**8 220 €**
	Rendement annuel moyen	**-24,8 %**	**-6,3 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 140 €**	**10 360 €**
	Rendement annuel moyen	**1,4 %**	**1,2 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 830 €**	**12 320 €**
	Rendement annuel moyen	**18,3 %**	**7,2 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	**523 €**	**803 €**
Incidence des coûts*	**5,3 %**	**2,7 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,9 % avant déduction des coûts et de 1,2 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,57 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	55 €
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	27 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

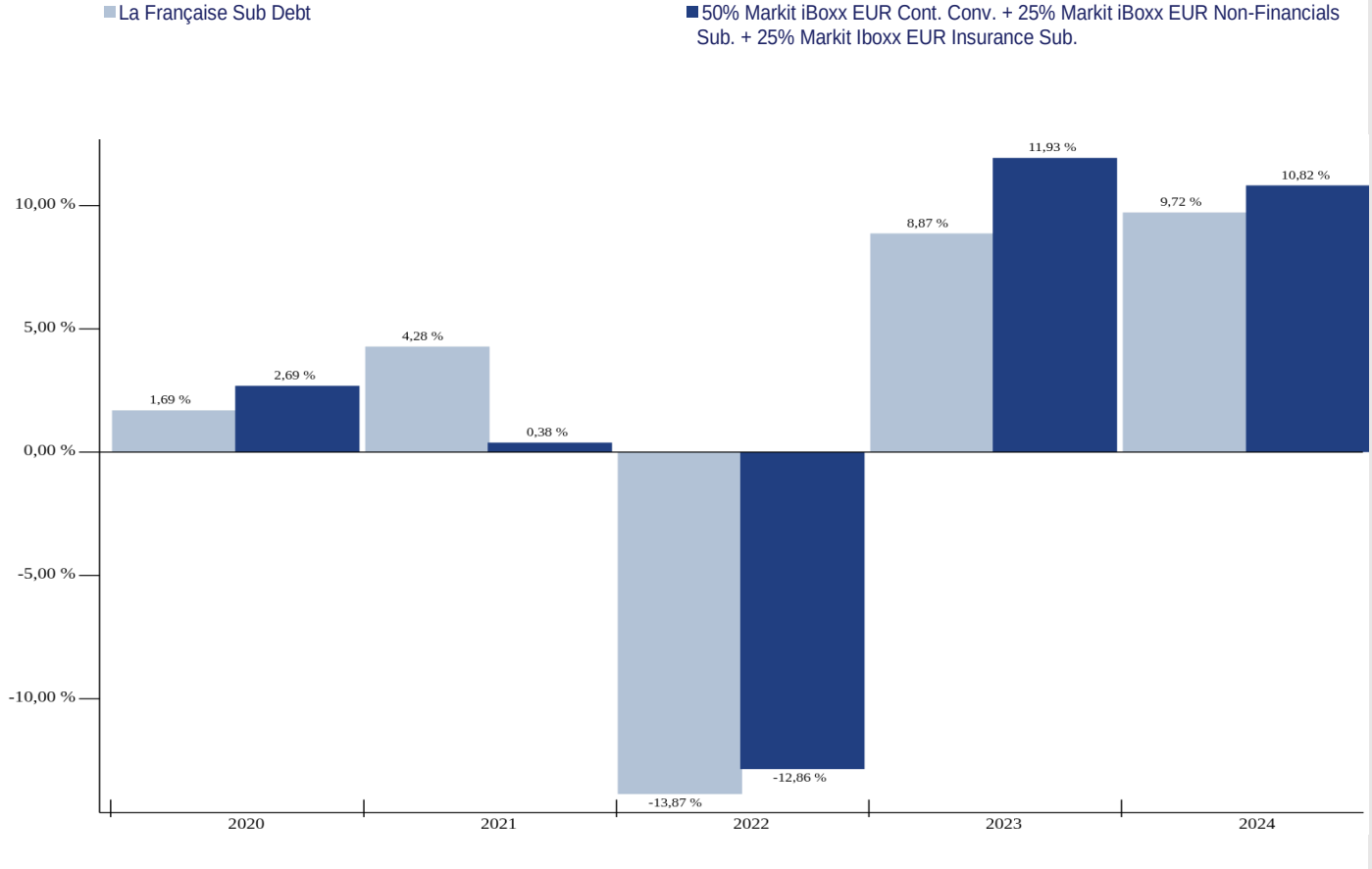
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part TS - FR0013397759

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 5 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part I GBP H - FR0013334018

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part I GBP H)
Code ISIN:FR0013334018
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

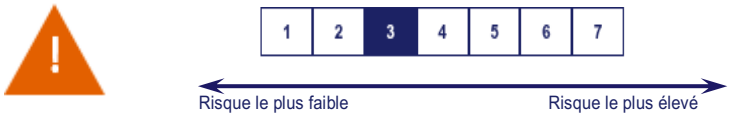
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.
La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
La devise de référence du portefeuille étant l'Euro et la valeur de la part étant exprimée en livre sterling, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'Euro par rapport à la livre sterling afin de limiter l'impact sur la performance du fonds.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice) , options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.
Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.
Investisseurs de détails visés : Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 £		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 870 £**	**7 120 £**
	Rendement annuel moyen	**-41,3 %**	**-10,7 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 660 £**	**7 910 £**
	Rendement annuel moyen	**-23,4 %**	**-7,5 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 150 £**	**10 000 £**
	Rendement annuel moyen	**1,5 %**	**0,0 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 450 £**	**12 210 £**
	Rendement annuel moyen	**14,5 %**	**6,9 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 08/2017 et 08/2020.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 £.

Investissement : 10 000 £	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	**504 £**	**730 £**

Incidence des coûts*	**5,1 %**	**2,5 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,5 % avant déduction des coûts et de 0,0 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coût d'entrée	**4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.**	**jusqu'à 400 £**
Coût de sortie	**Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.**	**0 £**
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	**0,66 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.**	**63 £**
Coûts de transaction	**0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.**	**41 £**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	**25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).**	**0 £**

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

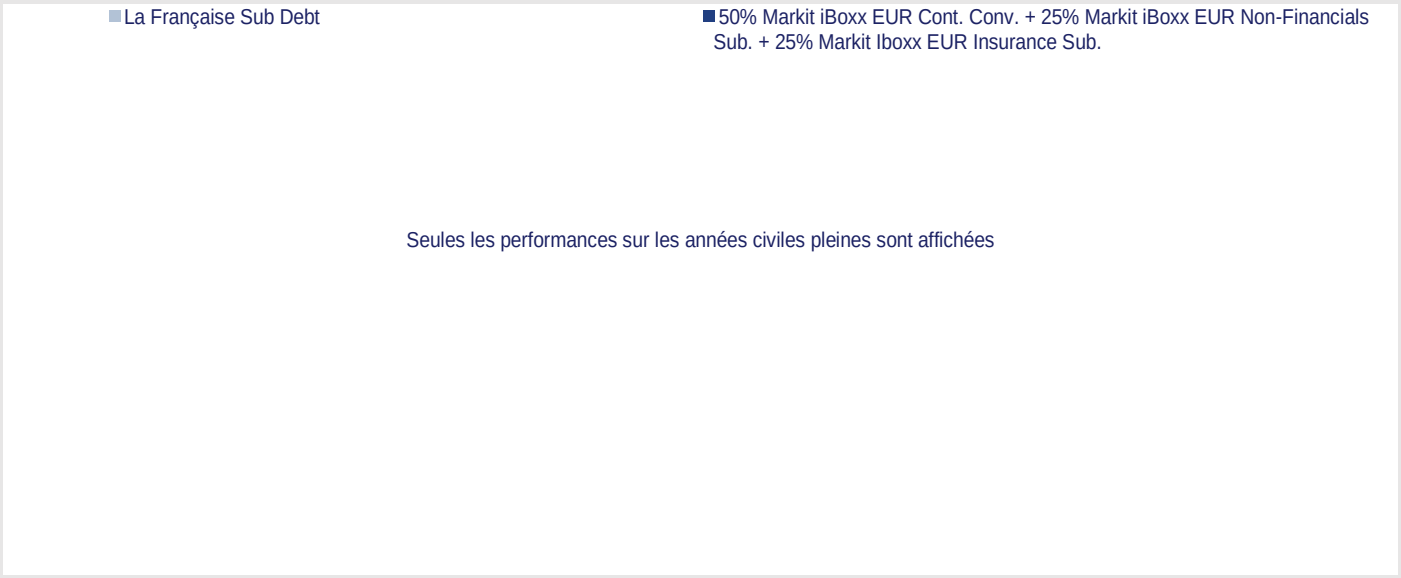
Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part I GBP H - FR0013334018

PERFORMANCES PASSEES



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.
FCP créé le : 20/10/2008
Performance calculée en GBP
La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part L - FR0013480266

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part L)
Code ISIN:FR0013480266
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

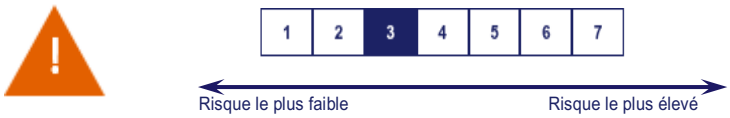
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés : réservée aux clients institutionnels Latam
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 $		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 870 $**	**7 120 $**
	Rendement annuel moyen	**-41,3 %**	**-10,7 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 640 $**	**8 200 $**
	Rendement annuel moyen	**-23,6 %**	**-6,4 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 130 $**	**10 240 $**
	Rendement annuel moyen	**1,3 %**	**0,8 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 580 $**	**12 140 $**
	Rendement annuel moyen	**15,8 %**	**6,7 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2022 et 01/2025.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 $.

Investissement : 10 000 $	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Coûts totaux	**536 $**	**842 $**
Incidence des coûts*	**5,4 %**	**2,8 %**

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,6 % avant déduction des coûts et de 0,8 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 $
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 $
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,99 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	95 $
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 $

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

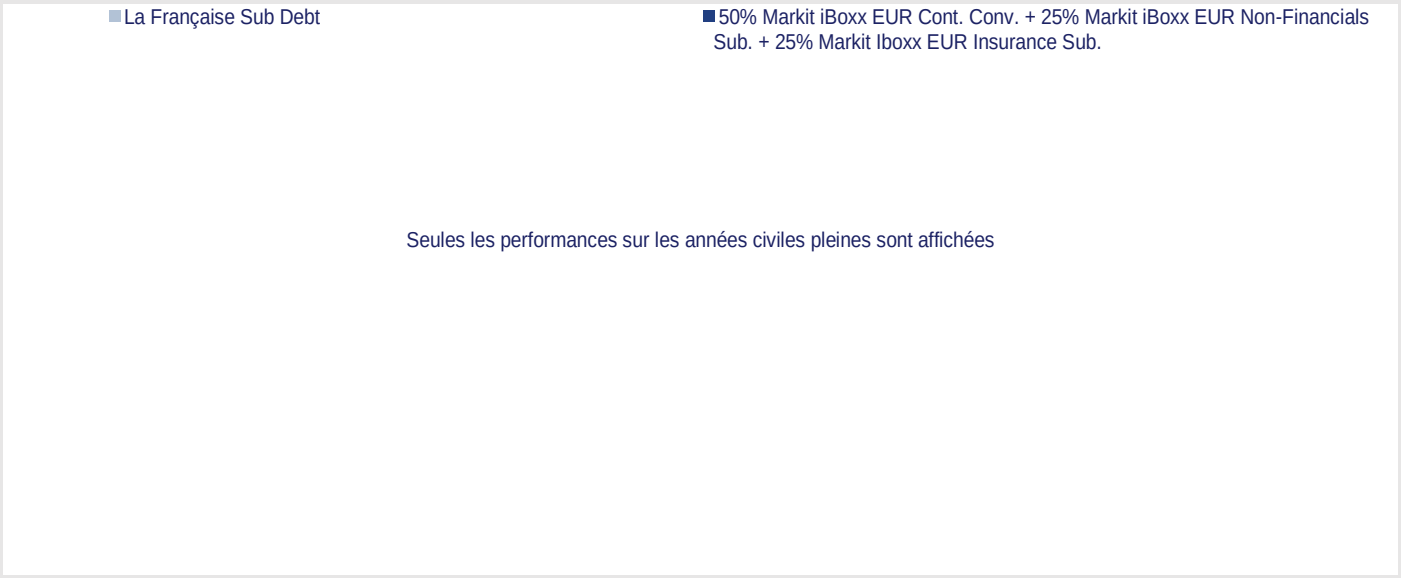
Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part L - FR0013480266

PERFORMANCES PASSEES



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.
FCP créé le : 20/10/2008
Performance calculée en USD
La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Sub Debt - part T C USD H - FR0013289055

Produit

Produit :La Française Sub Debt (part T C USD H)
Code ISIN:FR0013289055
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :24/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), indice composite donné à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Stratégie d'investissement :
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.
La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.
La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et se fera selon les opportunités de marché.
Le fonds peut investir sans référence à des critères de notation financière particuliers.
La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.
Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM pour gérer sa trésorerie ou répondre à l'objectif de gestion et peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.
La devise de référence du portefeuille étant l'Euro et la valeur de la part étant exprimée en dollar américain (USD), le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'Euro par rapport au dollar américain afin de limiter l'impact sur la performance du fonds.
Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou d'indice et/ou d'action (dans la limite de 10%).Ces interventions pourront se faire, par ailleurs, sur le risque de change mais uniquement à titre de couverture. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice) , options sur CDS (dans la limite de 15% de l'actif net) et Total Return Swap (dans la limite de 25% de l'actif).
L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 300% de l'actif du fonds.
Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

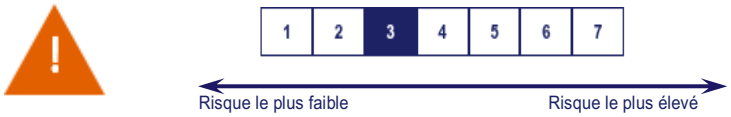
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.
Investisseurs de détails visés :
Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Autres informations :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?s

Indicateur de risque



ss
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque d'investissement ESG ;
- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de contrepartie.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 $		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 200 $**	**6 290 $**
	Rendement annuel moyen	**-48,0 %**	**-14,3 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 660 $**	**8 500 $**
	Rendement annuel moyen	**-23,4 %**	**-5,3 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 270 $**	**10 780 $**
	Rendement annuel moyen	**2,7 %**	**2,5 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 870 $**	**13 020 $**
	Rendement annuel moyen	**18,7 %**	**9,2 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2018 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 06/2022 et 06/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 $.

Investissement : 10 000 $	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	568 $	976 $
Incidence des coûts*	5,8 %	3,2 %

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,7 % avant déduction des coûts et de 2,5 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 $
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 $
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,66 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	63 $
Coûts de transaction	0,43 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	41 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	25% TTC maximum de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement 7% de performance par an en enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM réel. Depuis le 23 septembre 2021 la commission de surperformance est calculée selon le modèle suivant : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).	64 $

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :
Les rachats sont centralisés, chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

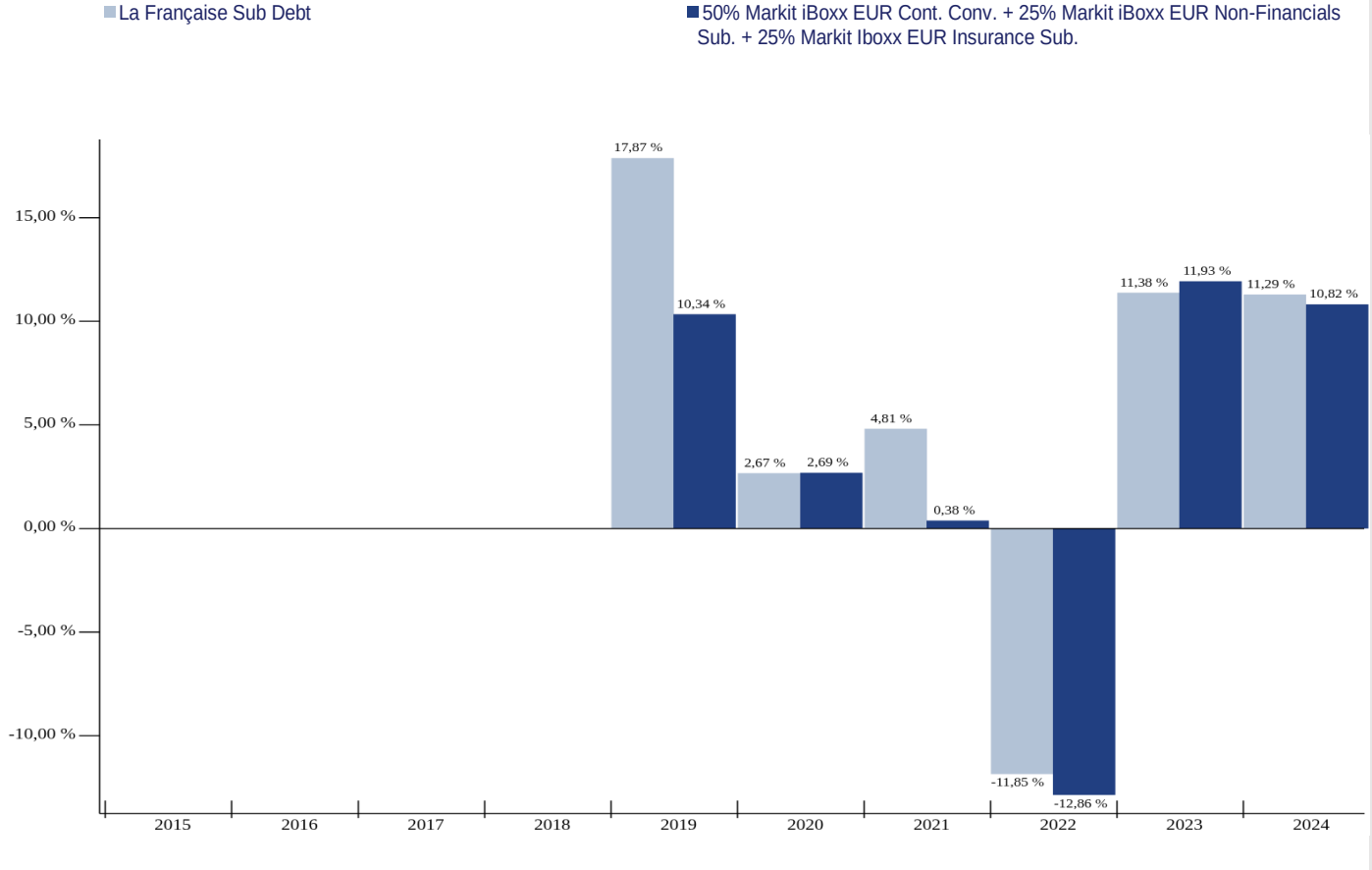
Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : FCP
Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR). Cet OPCVM bénéficie du label français ISR.
Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La Française Sub Debt - part T C USD H - FR0013289055

PERFORMANCES PASSEES

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.



A compter du 23/09/2021: changement d'indicateur de référence : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated au lieu de Markit Iboxx Euro Financials Subordinated . En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

FCP créé le : 20/10/2008

Performance calculée en USD

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PROSPECTUS
La Française Sub Debt
Fonds Commun de Placement

1. Caractéristiques générales

1.1 Forme de l'OPCVM

Dénomination :
La Française Sub Debt

Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué :
Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Date de création et durée d'existence prévue :
20/10/2008 - 99 ans

Date d'agrément par l'Autorité des marchés financiers :
20/11/2009

Synthèse de l'offre de gestion :

Type de part	*Code ISIN*	*Valeur liquidative d'Origine*	*Comparti ments*	*Affectation des revenus*	*Affectation des plus values*	*Devise de libellé*	*Souscripteurs concernés*	*Montant min. de souscription initiale*
part A	FR0013321932	1 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	dédiée aux fonds de pension Fonditel	100 000 EUR
part C	FR0010674978	1 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée aux clients professionnels au sens de la MIF	100 000 EUR
part D	FR0010969311	1 000 EUR	Non	capitalisation et/ou distribution et/ou report	capitalisation et/ou distribution et/ou report	EUR	Tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée aux clients professionnels au sens de la MIF	100 000 EUR
part I GBP H	FR0013334018	1 000 GBP	Non	Capitalisation	Capitalisation	GBP	Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF	100 000 GBP
part IC CHF H	FR0013017985	1 000 CHF	Non	Capitalisation	Capitalisation	CHF	Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF	100 000 CHF
part IC USD H	FR0013324159	1 000 USD	Non	Capitalisation	Capitalisation	USD	Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF	100 000 USD
part L	FR0013480266	1 000 USD	Non	Capitalisation	Capitalisation	USD	réservée aux clients institutionnels Latam	10 000 000 USD
part R	FR0011766401	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services	50 000 EUR
part R D USD	FR0013397346	100 USD	Non	capitalisation et/ou distribution et/ou	capitalisation et/ou report	USD	Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des	50 000 USD

H				report	et/ou distribution, avec possibilité de distribuer des acomptes		distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services	
part RC USD H	FR0013251196	100 USD	Non	Capitalisation	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services	50 000 USD
part S	FR0013289071	1 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Grands investisseurs institutionnels	50 000 000 EUR
part T C EUR	FR0013289063	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs	50 000 EUR
part T C USD H	FR0013289055	100 USD	Non	Capitalisation	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs	50 000 USD
part TS	FR0013397759	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	dédiée à Santander	50 000 EUR
part Y	FR0013321916	1 000 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF	75 000 000 EUR

Le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas à la société de gestion et aux entités du Groupe La Française.

Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :
Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
128, boulevard Raspail – 75006 PARIS.
Société Anonyme agréée par la Commission des Opérations de Bourse (devenue l'Autorité des marchés financiers) sous le n° GP 97-138.

Tel. +33 (0) 1 44 56 10 00
email : contact-valeursmobilieres@la-francaise.com

Toute explication complémentaire peut être obtenue auprès du département Marketing de la société de gestion par l'intermédiaire de l'adresse e-mail suivante : contact-valeursmobilieres@la-francaise.com.

1.2 Acteurs

Société de gestion :
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Société Anonyme agréée par la Commission des Opérations de Bourse (devenue l'Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 97-138.
Siège social : 128, boulevard Raspail – 75006 PARIS.

Dépositaire et conservateur :

Identité du Dépositaire de l'OPCVM
Le Dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas S.A., située au 9, rue du Débarcadère 93500 PANTIN (le "Dépositaire"). BNP Paribas S.A., immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 662 042 449 est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont le siège social est à Paris 9ème, 16 Boulevard des Italiens.

Description des responsabilités du Dépositaire et des conflits d'intérêts potentiels
Le Dépositaire exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion (comme défini dans l'article 22.3 de la directive UCITS 5), le suivi des flux espèces de l'OPCVM (comme défini à l'article 22.4) et la garde des actifs de l'OPCVM (comme défini à l'article 22.5).

L'objectif premier du Dépositaire est de protéger l'intérêt des porteurs / investisseurs de l'OPCVM, ce qui prévaudra toujours sur les intérêts commerciaux.
Des conflits d'intérêts potentiels peuvent être identifiés notamment dans le cas où la Société de Gestion entretient par ailleurs des relations commerciales avec BNP Paribas S.A. en parallèle de sa désignation en tant que Dépositaire (ce qui peut être le cas lorsque BNP Paribas S.A. calcule, par délégation de la Société de gestion, la valeur liquidative des OPCVM dont BNP Paribas S.A. est Dépositaire ou lorsqu'un lien de groupe existe ente la Société de gestion et le Dépositaire).
Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :
- L'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêts potentiels
- L'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en :
o Se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés ;
o Mettant en œuvre au cas par cas :
- des mesures préventives et appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en informant les clients concernés.
- ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.

Description des éventuelles fonctions de garde déléguées par le Dépositaire, liste des délégataires et sous-délégataires et identification des conflits d'intérêts susceptibles de résulter d'une telle délégation
Le Dépositaire de l'OPCVM, BNP Paribas S.A., est responsable de la garde des actifs (telle que définie à l'article 22.5 de la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE). Afin d'offrir les services liés à la conservation d'actifs dans un grand nombre d'Etats, permettant aux OPCVM de réaliser leurs objectifs d'investissement, BNP Paribas S.A. a désigné des sous-conservateurs dans les Etats où BNP Paribas S.A. n'aurait pas de présence locale. Ces entités sont listées sur le site internet suivant :
http://securities.bnpparibas.com/solutions/asset-fund-services/depositary-bank-and-trustee-serv.html
Le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations.
Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur demande.

Commissaire aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Frédéric SELLAM
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commercialisateurs:
LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES
Service relations clientèle
128, boulevard Raspail – 75006 PARIS

Délégataires :

Gestionnaire comptable par délégation
BNP PARIBAS S.A ,
Dont le siège social est 16 Boulevard des Italiens 75009 Paris
Dont l'adresse postale est Grands Moulins de Pantin 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin

Conseillers :
Néant

Centralisateur :
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Société Anonyme agréée par la Commission des Opérations de Bourse (devenue l'Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 97-138.
Siège social : 128, boulevard Raspail – 75006 PARIS.

Etablissement en charge des ordres de souscription et rachat par délégation :
- pour les parts au porteur à inscrire ou inscrites au sein d'Euroclear :
LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES
Service relations clientèle
128, boulevard Raspail – 75006 PARIS

- pour les parts nominatives à inscrire ou inscrites au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES :
IZNES
Service Opérations
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

2. Modalités de fonctionnement et de gestion

2.1 Caractéristiques générales

Caractéristiques des parts :

- Nature de droit attaché à la catégorie de parts : chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.
- Tenue du passif : les fonctions de centralisation des ordres de souscription et de rachat sont effectuées par LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur au sein d' EUROCLEAR et par IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES; la tenue de compte-émetteur des parts étant réalisée par BNP PARIBAS. Ces tâches sont réalisées par délégation de la société de gestion.
- Parts au porteur admises en EUROCLEAR France: **parts Y, IC CHF H, R, C, RC USD H, R D USD H, T C EUR, A, I GBP H, L, IC USD H, T C USD H, TS, S, D**
- Parts au nominatif administrées au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP)IZNES: **parts C, D**.
- Droit de vote : aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.
- Forme de parts : les parts du FCP sont au porteur admises en Euroclear ou nominatives au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES.
- Décimalisation : chaque part peut être divisée en cent millièmes : part C, D, R, I C CHF H, S, A, Y, T C EUR, TS, IC USD H, I GBP H et L ; en millième: parts RC USD H et T C USD H et R D USD H

Date de clôture :

- Date de clôture de l'exercice comptable : Dernier jour de Bourse du mois de décembre. A compter de l'exercice ouvert le 1 janvier 2018, le fonds clôturera le dernier jour de Bourse du mois de juin.
- Date de clôture du 1er exercice : 31 décembre 2009

Régime fiscal :
Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. En cas d'incertitude sur sa situation fiscale, le porteur doit se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de son conseiller fiscal.

Le fonds n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés. En revanche les distributions ou les plus -values sont imposables au niveau des porteurs de parts. A ce titre, le régime fiscal appliqué aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend de la situation particulière de l'investisseur. En cas d'incertitude sur sa situation fiscale, l'investisseur doit prendre contact avec un conseiller ou un professionnel.

2.2 Dispositions particulières

Code ISIN :

part A	FR0013321932
part C	FR0010674978
part D	FR0010969311
part I GBP H	FR0013334018
part IC CHF H	FR0013017985

part IC USD H	FR0013324159
part L	FR0013480266
part R	FR0011766401
part R D USD H	FR0013397346
part RC USD H	FR0013251196
part S	FR0013289071
part T C EUR	FR0013289063
part T C USD H	FR0013289055
part TS	FR0013397759
part Y	FR0013321916

Classification :
Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectif de gestion :

L'objectif du Fonds est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans, en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.

Indicateur de référence :
Le fonds n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence composite :
50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index).
L'indice Markit iBoxx EUR Contingent Convertible est représentatif de l'univers des dettes obligataires libellées en EUR Contingent Convertibles Additional Tier 1 et Tier 2 conformes à Bâle 3 émises par les banques et les dettes Restricted Tier 1 émises par des compagnies d'assurance.
L'indice Markit Iboxx Euro Non-Financials Subordinated reflète la performance des obligations non financières subordonnées libellées en euro.
L'indice Markit iBoxx EUR Insurance Subordinated est représentatif de l'univers des dettes obligataires subordonnées Tier 1, Tier 2 et Tier 3 libellées en EUR émises par des compagnies d'assurance, qu'elles soient datées ou perpétuelles
Administrateur de ces indices : IHS Markit Benchmark Administration Limited. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.ihsmarkit.com. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA
Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.
L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Stratégie d'investissement :
1- Stratégie utilisée
La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).
Cet OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR).
L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le

plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement et s'appuient sur des politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles spécifiques à Crédit Mutuel Asset Management telle que décrite ci-dessous, la note ESG et l'Investissement durable.

Les éléments d'informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM sont disponibles en annexe.
Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et se décompose en 3 étapes :

Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en oeuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures. Parallèlement, un processus d'escalade sur les controverses (analyse et traitement) est mis en place par le pôle d'analyse financière et extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management pour suivre les sociétés concernées et déterminer leur maintien ou leur exclusion.
Crédit Mutuel Asset Management classe les émetteurs sur lesquelles elle investit en fonction de leur gravité, de leur répétition et de leur gestion notamment en termes d'impacts financiers, avec les codes :

- « vert » : émetteur autorisé en portefeuille
- « jaune » : vigilance renforcée
- « orange » : interdiction à l'achat, si l'émetteur est en portefeuille la position est gelée
- « rouge » : exclusion du portefeuille

Les politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Etape 2 : Filtre ESG
L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG décrit ci-après conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.
L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires :

- Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets)
- Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés)
- Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption).

La prise en compte des critères extra-financiers repose sur un modèle d'analyse ESG développé par Crédit Mutuel Asset Management qui s'appuie sur des fournisseurs de données extra-financières sélectionnés. Ce modèle permet d'évaluer et de noter les émetteurs sur des indicateurs de performance propres à chaque secteur d'activité.

Les informations sur le fonctionnement du modèle d'analyse ESG sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.
Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle en vue de valider la cohérence des informations collectées notamment au travers d'entretiens effectués avec les différentes parties prenantes.
En complément, le pôle d'analyse extra-financière a formalisé une démarche de dialogue et d'engagement visant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG (Responsabilité d'Entreprise et Transition Durable) des entreprises dans lesquelles l'OPC investit.
La démarche d'engagement s'appuie sur un dialogue avec les émetteurs et le suivi des engagements pris et des résultats obtenus dans le modèle propriétaire d'analyse ESG de Crédit Mutuel Asset Management. Le dialogue constitue le cœur de cette démarche visant à encourager de meilleures pratiques et plus généralement une meilleure transparence sur les enjeux ESG.
Cette approche vise notamment à évaluer en tendance, dans la durée, la capacité de l'émetteur/la société/entreprise à intégrer et innover sur les 3 piliers de notre démarche d'intégration ESG dans la sélection des valeurs.

Cette approche permet d'exclure au minimum 30 % des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert.
L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel l'OPCVM ne peut pas investir.

La méthodologie d'analyse de la performance extra-financière développée par Crédit Mutuel Asset Management est dépendante de l'exhaustivité, de la qualité et de la transparence des données fournies par les agences de notation extra-financière sur les émetteurs, ce qui constitue une limite à l'analyse réalisée.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

Le Fonds est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux des Etats membres de l'OCDE, l'Union européenne, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège et associe de manière discrétionnaire des stratégies directionnelles et non-directionnelles, portant principalement sur les taux d'intérêt nominaux, les courbes de taux et le crédit.
L'allocation est définie selon le potentiel de performance et le niveau de risque de chaque stratégie. L'ensemble des titres de l'univers d'investissement est libellé en Dollar et/ou Livre Sterling et/ou en Euro.
Le Fonds investit dans les obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par les États membres de l'OCDE, l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège, dans la limite de 50% de l'actif net, et les obligations non gouvernementales libellés en Dollar et/ou en Livre Sterling et/ou en Euro (dette privée) d'émetteurs des Etats membres de l'OCDE, l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège, les obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net) et les instruments du marché monétaire. Le risque de change sera systématiquement couvert.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant. **Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille.** L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Analyse financière :
L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".
Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces titres obligataires contingents convertible seront recherchés dans le cadre de la gestion du fonds compte tenu de leur rendement important. Cette rémunération vient en compensation du fait que ces titres peuvent être convertis en fonds propres (actions) ou subir une perte en capital en cas de déclenchement des clauses contingentes de l'institution financière concernée (franchissement d'un seuil de capital prédéfini dans le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée).
La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.
Le Fonds pourra investir sans référence à des critères de notation financière particuliers. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré	Zones géographiques des émetteurs de titres auxquelles le fonds est exposé	Fourchette d'exposition correspondant aux zones géographiques	Devise de libellé des titres	Niveau de risque de change supporté par le FCP
0 +10	Union européenne Suisse Royaume-Uni Norvège OCDE	0-100%	EUR USD GBP	Résiduel dû à une couverture imparfaite des positions en devises

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie et/ou répondre à l'objectif de gestion.
L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change. Les parts « H » couvertes contre la devise de référence du fonds peuvent être sur ou sous-couvertes durant certaines périodes, ce qui peut maintenir une part résiduelle de risque de change pour ces parts par rapport à la devise de référence du fonds. Cette couverture sera généralement assurée au moyen de contrats à terme de gré à gré, Fx forward, Fx swaps, mais peut également inclure des options sur devises ou des contrats à terme standardisés.

2- Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)

a) Actions :
Du fait de la détention d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net) et/ou d'obligations contingentes convertibles (Cocos) en portefeuille, le Fonds pourra détenir de manière transitoire des actions obtenues par conversion ou échange.

Les actions résultant de ces conversions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.
L'exposition au risque actions n'excède pas 10% de l'actif net.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaire
Le Fonds pourra investir sans limitation en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en Dollar et/ou en Livre Sterling et/ou en Euro, émis par des États membres de l'OCDE, l'Union européenne, la Suisse, la Norvège ou le Royaume-Uni, des agences gouvernementales, des organismes publics ou para publics, des entreprises industrielles, commerciales ou financières.
Les principales caractéristiques des investissements envisagés sont les suivantes :
• dette privée : jusqu'à 100% de l'actif ;
• dette publique : jusqu'à 50% de l'actif ;
• niveau de risque crédit maximum : néant ;
• existence de critères relatifs à la notation : néant ;
• nature juridique des instruments utilisés : obligations, titres de créance négociables, dettes subordonnées dont des obligations contingentes convertibles.

• sensibilité : de 0 à +10 ;
• autres caractéristiques : néant ;

Obligations et titres de créance subordonnés :
L'univers d'investissement du Fonds concerne également les différentes catégories de dette subordonnée.

c) Parts et actions d'OPCVM :
Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.

3- Instruments dérivés
Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme et optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.
Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture ou d'exposition dont l'utilisation répond à l'objectif de gestion du fonds.
Nature des marchés d'intervention:
- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

Risques sur lesquels le gérant entend intervenir :
- actions : oui (dans la limite de 10% maximum)
- taux : oui
- change : oui (uniquement à titre de couverture)
- crédit : oui
- indices : oui

Nature des interventions :
- couverture : oui
- exposition : oui
- arbitrage : non

Nature des actifs utilisés :
- Contrat à terme : oui
- Options : oui
- Swap : oui
- Cap: oui
- Floor : oui
- CDS (single name ou sur indices) : oui (dans la limite de 100% de l'actif net)
- Options sur CDS : oui (dans la limite de 15% de l'actif net)
- Total Return Swap (TRS) : oui (jusqu'à 25% de l'actif nef)
La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de TRS pourra représenter 10 % de l'actif. Les actifs sous-jacents aux TRS pourront être des indices de crédit.

L'exposition globale du portefeuille, y compris via l'utilisation d'instruments financiers à terme, est limitée à 300% de l'actif du Fonds.

Intégration ESG dans l'utilisation de dérivés :
- L'utilisation de produits dérivés est intégrée dans le suivi de performance ESG.

4- Titres intégrant des dérivés (warrant, EMTN, bons de souscription…) :
Risque sur lesquels le gérant désire intervenir :
- actions : oui (dans la limite de 10% maximum)
- taux : oui
- change : non
- crédit : oui
- indices : oui

Nature des interventions :
- couverture : oui
- exposition : oui
- arbitrage : non

Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Callables
- Puttables
- EMTN
- Obligations contingentes convertibles dites "Cocos"

5- Dépôts : à titre accessoire, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.
6- Emprunts d'espèces : le Fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces ; toutefois il pourra réaliser temporairement des opérations d'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif net.
7- Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : oui
En outre, le fonds peut procéder à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension, mise en pension par exemple), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêts/emprunts de titres par exemple).
Les contreparties de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension sont soumises à une analyse ESG lors de la revue d'éligibilité des intermédiaires financiers de La Francaise AM.

• Nature des interventions :
Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code monétaire et financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier.
• Nature des opérations utilisées :
Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pension par référence au code monétaire et financier. Les actifs pouvant faire l'objet de telles opérations seront les actifs décrits dans la partie « *2. Actifs (hors dérivés intégrés*) » de ce prospectus.
• Niveau d'utilisation envisagée :
Les opérations de cessions temporaires de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 60 % maximum de l'actif net de l'OPC tandis que les opérations d'acquisitions temporaires de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif net de l'OPC.
La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 25% de l'actif net de l'OPC.
• Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres :
L'utilisation des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres aura pour objet notamment de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du replacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pension pour répondre aux besoins de liquidité.
Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section 8 ci-dessous « contrats constituant des garanties financières ».
• Rémunération :
Les informations relatives à la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commission ».
• Sélection des contreparties :
La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les

contrats d'échange sur rendement global (TRS). Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des transactions.
A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS) sont des établissements de crédit ou autres entités autorisés par la société de gestion et respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

8. Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, l'OPC pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.
Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.
Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.
Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :
- Garanties financières en espèces ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.
En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :
- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.
La Société de Gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.
Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.
Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

Profil de risque :

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".
Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.
Risque de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le fonds peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières.
Risque de taux :
Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière significative. Le risque de taux est mesuré par la sensibilité comprise entre 0 et +10.

Risque de crédit :
Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance, dont les titres subordonnés, dans lesquels est investi le Fonds peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative ; par ailleurs l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante entraîne un risque de crédit accru pouvant diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :
C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque de contrepartie :Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :
La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, crédit, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct ou les indices auxquels le fonds est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié aux obligations contingentes :
Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».
Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.
Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.
L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :
- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelables à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité

Risque actions lié à la détention d'obligations convertibles :
Le fonds peut être exposé jusqu'à 10% sur les obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
L'exposition au risque action est limitée à 10% maximum de l'actif net.

Risque de conflits d'intérêt potentiels :
Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le fonds a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du fonds.

Risque juridique :
Le recours à des opérations de cessions et/ou acquisitions de titres et/ou aux swaps de performance (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque de change :
Le fonds peut investir dans des valeurs mobilières libellées dans des devises autres que la devise de référence.
Le gérant couvrira systématiquement le risque de change. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite. En conséquence la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque lié aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières :
Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont susceptibles de créer des risques pour le FCP tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le FCP tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le FCP ne puissent pas rembourser la contrepartie).

Garantie ou protection :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

Souscripteurs concernés :

part A dédiée aux fonds de pension Fonditel
part C Tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée aux clients professionnels au sens de la MIF

part D Tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée aux clients professionnels au sens de la MIF

part I GBP H Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF
part IC CHF H Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF
part IC USD H Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF
part L réservée aux clients institutionnels Latam
part R Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services

part R D USD H Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services

part RC USD H Tous souscripteurs, dont les investisseurs souscrivant via des distributeurs fournissant un service de conseil non indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de Réception Transmission d'Ordres (RTO) avec services

part S Grands investisseurs institutionnels

part T C EUR Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs
part T C USD H Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs
part TS dédiée à Santander
part Y Réservée aux clients professionnels au sens de la MIF
Le Fonds est destiné en priorité à des investisseurs qui recherchent un instrument de diversification de leurs placements sur les marchés de taux à travers un processus d'investissement qui filtre au préalable les émetteurs selon des critères ESG.
Modalités de souscription dans les parts T et la part TS :
Les souscriptions dans les parts T [parts nettes] et la part TS sont réservées :
- aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires:
  - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs,
  - fournissant un service de :
    - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2,
    - gestion individuelle de portefeuille sous mandat
- fonds de fonds

Tout arbitrage de parts du fonds vers les parts T bénéficiera du rescrit fiscal MIF 2 jusqu'au 31/12/2017 (courrier n°2016/00 012908 de la DGFIP du 16 mars 2017; www.la-francaise.com), à condition que les souscriptions dans les parts T soient immédiatement précédées d'un rachat dans les parts R et R C USD H par un même porteur, pour un produit équivalent au nombre de parts rachetées et sur la même date de valeur liquidative.

Investisseurs US
Les parts du fonds n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du fonds).

Le fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

Investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

part A	Capitalisation
part C	Capitalisation
part D	capitalisation et/ou distribution et/ou report
part I GBP H	Capitalisation
part IC CHF H	Capitalisation
part IC USD H	Capitalisation
part L	Capitalisation
part R	Capitalisation
part R D USD H	capitalisation et/ou distribution et/ou report
part RC USD H	Capitalisation
part S	Capitalisation
part T C EUR	Capitalisation
part T C USD H	Capitalisation
part TS	Capitalisation
part Y	Capitalisation

Parts R, R C USD H, I C CHF H, C, S, T C EUR, A, Y, T C USD H, IC USD H, TS, **I GBP H et L** : les sommes distribuables sont entièrement capitalisées.

Part D : Le résultat net fera l'objet d'une capitalisation (totale ou partielle) et/ou d'une distribution (totale ou partielle) et/ou d'un report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion.
Les plus-values nettes réalisées feront l'objet d'une capitalisation (totale ou partielle) et/ou d'une distribution (totale ou partielle) et/ou d'un report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion.
La société de gestion ne prévoit pas de distribuer des acomptes, la distribution est effectuée sur une base annuelle.

Part RD USD H : Le résultat net fera l'objet d'une capitalisation (totale ou partielle) et/ou d'une distribution (totale ou partielle) et/ou d'un report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion.
Les plus-values nettes réalisées feront l'objet d'une capitalisation (totale ou partielle) et/ou d'une distribution (totale ou partielle) et/ou d'un report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion.
La société de gestion distribuera des acomptes trimestriellement en janvier, avril, juillet et octobre.

Les sommes distribuables sont constituées par :
1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Libellé de la devise de comptabilisation :
EUR

Modalités de souscription et de rachat :
Parts Y, IC CHF H, R, C, RC USD H, R D USD H, T C EUR, A, I GBP H, L, IC USD H, T C USD H, TS, S, D :
Les demandes de souscription exprimées en montant ou cent millièmes (parts C, D, R, I CHF H, S, A, Y, T C EUR, IC USD H, TS, I GBP H et L) ou millième (parts R D USD H, RC USD H et T C USD H) sur des parts à inscrire ou inscrites au porteur, reçues par La Française AM Finance Services, sont centralisées chaque jour de Bourse (J) (si la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France) à 11h00 et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1.
Les demandes de rachats exprimées en cent millièmes (parts C, D, R, I CHF H, S, A, Y, T C EUR, IC USD H, TS, I GBP H et L) ou millième (parts R D USD H, RC USD H et T C USD H) ou en montant (TC EUR) sur des parts à inscrire ou inscrites au porteur, reçues par La Française AM Finance Services, sont centralisées chaque jour de Bourse (J) (si la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France) à 11h00 et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1.
Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de centralisation (J+2).

Parts C, D :
Les demandes de souscription exprimées en montant ou cent millièmes sur des parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES reçues par IZNES sont centralisées chaque jour de Bourse (J) (si la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France) à 11h00 et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1.
Les demandes de rachats exprimées en cent millièmes sur des parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES reçues par IZNES sont centralisées chaque jour de Bourse (J) (si la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France) à 11h00 et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1.

Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de centralisation (J+2).

Centralisation des ordres de souscription	Centralisation des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Réglement des souscriptions	Réglement des rachats
J avant 11h00	J avant 11h00	Chaque jour de Bourse (J)	J+1 jour ouvré	J+2 jours ouvrés	J+2 jours ouvrés

Dispositif de plafonnement des rachats :
Lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des investisseurs ou du public le commande, la société de gestion pourra mettre en œuvre ce dispositif permettant d'étaler les demandes de rachats des investisseurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un seuil déterminé.

Description de la méthode :
La société de gestion peut décider de ne pas exécuter tous les rachats sur une même valeur liquidative, lorsque le seuil retenu objectivement préétabli est atteint sur une valeur liquidative. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend en compte la périodicité de calcul de la valeur liquidative du fonds, l'orientation de gestion du fonds et la liquidité des actifs dans le portefeuille.

Pour le fonds, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 5% de l'actif net est atteint.
Le seuil de déclenchement de ce dispositif de plafonnement des rachats correspond pour toutes les catégories de parts du fonds au rapport entre :
- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net du fonds ou le nombre total de parts du fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, le fonds peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat de parts représentent 10% de l'actif net du fonds alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, le fonds peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 8% de l'actif net (et donc exécuter 80% des demandes de rachats).

Le nombre maximal de valeurs liquidatives pour lesquelles un plafonnement des rachats peut être appliqué est de 20 valeurs liquidatives sur 3 mois, et l'estimation du temps de plafonnement maximal est de 1 mois.

Modalités d'information des porteurs :
En cas d'activation de ce dispositif, les investisseurs du fonds seront informés par tout moyen à partir du site internet de la société de gestion.
Les investisseurs du fonds dont les ordres de rachat n'auraient pas été exécutés seront informés, de manière particulière dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :
Pendant la période d'application de ce dispositif, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du fonds ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres de rachat ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du fonds.

Cas d'exonération de ce dispositif :
Dans le cas du déclenchement de ce dispositif, les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative, pour un même fonds et pour un même investisseur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas soumises à ce mécanisme. Cette exclusion s'applique également au passage d'une catégorie de parts à une autre, sur la même valeur liquidative, pour un même montant et pour un même investisseur ou ayant droit économique.

Montant minimum de souscription initiale :

part A	100 000 EUR
part C	100 000 EUR
part D	100 000 EUR
part I GBP H	100 000 GBP
part IC CHF H	100 000 CHF
part IC USD H	100 000 USD
part L	10 000 000 USD
part R	50 000 EUR
part R D USD H	50 000 USD
part RC USD H	50 000 USD
part S	50 000 000 EUR
part T C EUR	50 000 EUR
part T C USD H	50 000 USD
part TS	50 000 EUR
part Y	75 000 000 EUR

Montant minimum de souscription ultérieure :

part A	Néant
part C	Néant
part D	Néant
part I GBP H	Néant
part IC CHF H	Néant
part IC USD H	Néant
part L	Néant
part R	Néant
part R D USD H	Néant
part RC USD H	Néant
part S	Néant
part T C EUR	Néant
part T C USD H	Néant
part TS	Néant
part Y	Néant

Date et périodicité de la valeur liquidative :
Le calcul de la valeur liquidative est réalisé chaque jour de Bourse ouvert à Paris, à l'exclusion des jours fériés légaux en France.

Valeur liquidative d'origine :

part A	1 000 EUR
part C	1 000 EUR
part D	1 000 EUR
part I GBP H	1 000 GBP
part IC CHF H	1 000 CHF
part IC USD H	1 000 USD
part L	1 000 USD
part R	100 EUR
part R D USD H	100 USD
part RC USD H	100 USD

part S	1 000 EUR
part T C EUR	100 EUR
part T C USD H	100 USD
part TS	100 EUR
part Y	1 000 EUR

Lieu de publication de la valeur liquidative :

locaux de la société de gestion et sur les sites internet suivants : www.la-francaise.com et www.creditmutuel-am.eu

Frais et commissions :

Commission de souscription et de rachat:

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	**part A :** 4,00 % maximum **part C :** 4,00 % maximum **part D :** 4,00 % maximum **part I GBP H :** 4,00 % maximum **part IC CHF H :** 4,00 % maximum **part IC USD H :** 4,00 % maximum **part L :** 4,00 % maximum **part R :** 4,00 % maximum **part R D USD H :** 4,00 % maximum **part RC USD H :** 4,00 % maximum **part S :** 4,00 % maximum **part T C EUR :** 4,00 % maximum **part T C USD H :** 4,00 % maximum **part TS :** 4,00 % maximum **part Y :** 5,00 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	**part A :** Néant **part C :** Néant **part D :** Néant **part I GBP H :** Néant **part IC CHF H :** Néant **part IC USD H :** Néant **part L :** Néant **part R :** Néant **part R D USD H :** Néant **part RC USD H :** Néant **part S :** Néant **part T C EUR :** Néant **part T C USD H :** Néant **part TS :** Néant **part Y :** Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	**part A :** Néant **part C :** Néant **part D :** Néant **part I GBP H :** Néant **part IC CHF H :** Néant **part IC USD H :** Néant **part L :** Néant **part R :** Néant **part R D USD H :** Néant **part RC USD H :** Néant **part S :** Néant **part T C EUR :** Néant **part T C USD H :** Néant **part TS :** Néant **part Y :** 2,00 % maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	**part A :** Néant **part C :** Néant **part D :** Néant **part I GBP H :** Néant **part IC CHF H :** Néant **part IC USD H :** Néant **part L :** Néant

		part R : Néant **part R D USD H :** Néant **part RC USD H :** Néant **part S :** Néant **part T C EUR :** Néant **part T C USD H :** Néant **part TS :** Néant **part Y :** Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.
Les frais de fonctionnement et autres services peuvent inclure les frais suivants :
- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais de dépositaire, de juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais des données (notamment coûts des indices, coûts des ratings et coûts des données ESG)
- Frais liés à la connaissance client

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.

	Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux /barème**
1	Frais de gestion financière	Actif net	**Parts C / D / IC CHF H / S / T C EUR / T C USD H / IC USD H / I GBP H** : 0,565% TTC taux maximum **Parts RC USD H / RD USD H** : 1,161% TTC taux maximum **Part R** : 1,160% TTC taux maximum **Part TS** : 0,489% TTC taux maximum **Part Y** : 0,557% TTC taux maximum **Part L** : 0,907% TTC taux maximum **Part A :** 0,561% TTC taux maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	**Toutes les parts** : 0,101 % TTC taux maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	**Part L : Néant** **Parts C, D, R, IC CHF H, RC USD H, T C EUR, A, Y, T C USD H, IC USD H, I GBP H, TS , S et R D USD H**: 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2% TTC de l'actif net moyen (l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables).

**Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.*
Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à prélever le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.
Commissions en nature : néant
Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (code bloomberg IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (code bloomberg I4BN Index) + 25% Markit Iboxx EUR Insurance Subordinated (code bloomberg IYHH Index).

La période de référence de la performance correspond :

- Pour la première période de référence :

Pour les parts C , D et R : du 11 juin 2019 au 30 juin 2010.
Pour la part RC USD H : de la date de création de la part au 30 juin 2018.
Pour la part T C EUR : de la date de création de la part au 30 juin 2019.
Pour la part A : de la date de création de la part au 30 juin 2019.
Pour la part S : de la date de création de la part au 30 juin 2019.
Pour la part IC USD H : de la date de création de la part au 30 juin 2019.
Pour la part I GBP H : de la date de création de la part au 30 juin 2019.
Pour la part T C USD H : de la date de création de la part au 30 juin 2020.
Pour la part R D USD H : de la date de création de la part au 30 juin 2020.
Pour la part TS : de la date de création de la part au 30 juin 2020.
Pour la part IC CHF H : du 13 juin 2019 au 30 juin 2020.
Pour la part Y : de la date de création de la part au 30 juin 2021.

- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de juillet au dernier jour de bourse de juin de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

A compter du 1er juillet 2022, une commission de surperformance ne sera perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• **Pendant la période de référence** :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 25% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs plafonnée à 2% de l'actif net moyen.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• **A la fin de la période de référence** :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). A compter du 1er juillet 2022, la période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

A titre d'exemple :

Exemple en cas de performance positive du fonds :

Période de référence	Actif valorisé du fonds	Actif de référence du fonds	Performance du fonds	Frais de gestion variables	Prolongement de la période de référence
Année 1	10%	5%	Surperformance 5%	Oui	Non
Année 2	10%	10%	Surperformance 0%	Non	Non
Année 3	5%	10%	Sous performance : - 5% * (sous performance à	Non	Démarrage d'une période de référence

			compenser de l'année 3)		
Année 4	8%	5%	Sous performance : - 2% (sous performance restante de l'année 3)	Non	Oui
Année 5	1%	8%	Sous performance : -9% • -2% (sous performance restante de l'année 3) • -7%** (sous performance à compenser de l'année 5)	Non	Démarrage d'une nouvelle période de référence
Année 6	1%	1%	Sous performance : -9% • -2% (sous performance restante de l'année 3) • -7% (sous performance à compenser de l'année 5)	Non	Oui
Année 7	2%	1%	Sous performance : -8% • -1% (sous performance restante de l'année 3) • -7% (sous performance à compenser de l'année 5)	Non	Oui
Année 8	5%	2%	Sous performance : -4% • 0 % (reset de la sous performance restante de l'année 3) • -4% (sous performance à compenser de l'année 5)	Non	Oui
Année 9	10%	5%	Surperformance : 1% (reset de la sous performance de l'année 5 réalisée)	Oui	Non
Année 10	8%	10%	Sous performance : - 2%*** (sous performance à compenser de l'année 10)	Non	Démarrage d'une période de référence

** La sous-performance du fonds sur la période de référence doit être compensée dans un délai de 5 ans (jusqu'à Année 7 maximum) avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles*

*** La sous-performance du fonds sur la période de référence doit être compensée dans un délai de 5 ans (jusqu'à Année 9 maximum) avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles*

**** La sous-performance du fonds sur la période de référence doit être compensée dans un délai de 5 ans (jusqu'à Année 14 maximum) avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles*

Exemple en cas de performance négative du fonds :

Période de référence	Actif valorisé du fonds	Actif de référence du fonds	Performance du fonds	Frais gestion variables	Prolongement de la période de référence
Année 1	-5%	-10%	Surperformance relative : 5%	Oui	Non
Année 2	-10%	-10%	Surperformance relative : 0%	Non	Non
Année 3	-15%	-10%	Sous performance : - 5% * (sous performance à compenser de l'année 3)	Non	Démarrage d'une période de référence
Année 4	-12%	-15%	Sous performance : - 2% (sous performance restante de l'année 3)	Non	Oui
Année 5	-19%	-12%	Sous performance : -9% • -2% (sous performance restante de l'année 3) • -7%** (sous performance à compenser de l'année 5)	Non	Démarrage d'une nouvelle période de référence
Année 6	-19%	-19%	Sous performance : -9% • -2% (sous performance restante de l'année 3)	Non	Oui

			• -7% (sous performance à compenser de l'année 5)		
Année 7	-18%	-19%	Sous performance : -8% • -1 % (sous performance restante de l'année 3) • -7% (sous performance à compenser de l'année 5)	Non	Oui
Année 8	-15%	-18%	Sous performance : -4% • 0 % (reset de la sous performance restante de l'année 3) • -4% (sous performance à compenser de l'année 5)	Non	Oui
Année 9	-10%	-15%	Surperformance relative : 1% (reset de la sous performance de l'année 5 réalisée)	Oui	Non
Année 10	-12%	-10%	Sous performance : - 2%*** (sous performance à compenser de l'année 10)	Non	Démarrage d'une période de référence

** La sous-performance du fonds sur la période de référence doit être compensée dans un délai de 5 ans (jusqu'à Année 7 maximum) avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles*
*** La sous-performance du fonds sur la période de référence doit être compensée dans un délai de 5 ans (jusqu'à Année 9 maximum) avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles*
**** La sous-performance du fonds sur la période de référence doit être compensée dans un délai de 5 ans (jusqu'à Année 14 maximum) avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles*

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont disponibles sur les sites internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la française.com.

Information sur la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Le fonds a pour contrepartie dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres un ou plusieurs établissements de crédit ou autres entités autorisés par la société de gestion et respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier. Les contreparties agiront de manière indépendante du fonds.

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties en espèces reçues dans le cadre de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au fonds. Ces opérations engendrent des coûts opérationnels directs et indirects qui sont supportés par la société de gestion, la quotepart de ces coûts ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Pour toute information complémentaire, le porteur de parts pourra se reporter au rapport annuel du fonds.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;

- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action)

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action)

Choix des intermédiaires financiers :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche, a été mise en place au sein de la Société de Gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel du fonds.

Informations sur les risques liés à des conflits d'intérêt potentiels

La société de gestion peut confier la prestation d'intermédiation à Crédit Industriel et Commercial qui sera assurée par le service Table Buy Side au sein du département CIC Market Solutions. Crédit Industriel et Commercial est une Société anonyme de droit français dotée d'un capital social de 608 439 888 euros, le Crédit Industriel et Commercial a obtenu le 30 septembre 1999 du CECEI un agrément de banque prestataire de services d'investissement. Les deux sociétés appartiennent au même groupe ce qui est susceptible de générer un risque potentiel de conflit d'intérêts.

La prestation de Crédit Industriel et Commercial a été encadrée de ce fait par un contrat de prestations de services, pour encadrer l'absence d'impact pour les porteurs/actionnaires du fonds en termes de coût et de qualité de service.

Crédit Industriel et Commercial a notamment pour objet d'assurer une prestation d'intermédiation (i.e. réception-transmission et exécution d'ordres pour compte de tiers) principalement auprès de sociétés de gestion du groupe. Dans ce cadre, le prestataire choisit les brokers à partir de la liste de brokers autorisés par la société de gestion et passe les ordres selon des critères définis par cette dernière.

Crédit Industriel et Commercial peut intervenir en mode « principal » ou en mode « agent ». L'intervention en mode « principal » correspond à une intervention en tant que contrepartie des portefeuilles de la société de gestion. L'intervention en mode «agent » se traduit par un travail d'intermédiation de Crédit Industriel et Commercial entre les portefeuilles et les contreparties de marché. Celles-ci peuvent être des entités appartenant au groupe de la société de gestion.

3. Informations d'ordre commercial

1. La distribution des parts du fonds est effectuée par
LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES
.

2. Les demandes de souscription / rachat sont centralisées auprès de La Française AM Finance Services pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear et par IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES.

3. Les informations concernant le FCP «La Française Sub Debt» sont disponibles dans les locaux de la société de gestion ou sur les sites internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com.

4. Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.

5.Transmission de la composition du portefeuille : la société de gestion peut transmettre, directement ou indirectement, la composition de l'actif de l'OPC aux porteurs de l'OPC ayant la qualité d'investisseurs professionnels, pour les seuls besoins liés à des obligations réglementaires dans le cadre de calcul de fonds propres. Cette transmission a lieu, le cas échéant, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative.

4. Règles d'investissement

Le fonds respectera les règles d'investissement édictées par le Code Monétaire et Financier.

5. Méthode du risque global

Méthodologie de calcul du risque global : méthode de la Var absolue. La Var du fonds est limitée par la société de gestion et ne peut excéder 20% de l'actif net du fonds, avec un intervalle de confiance à 99% et une période d'observation qui n'excède pas 20 jours ouvrés.

L'effet de levier indicatif (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés) ne dépassera pas 300% de l'actif net du fonds. Cependant, ce niveau pourrait être plus élevé dans des circonstances exceptionnelles de marché.

6. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

VI-1 Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

• Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché de référence, effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion, sur la base des cours de clôture.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la gestion. Ces évaluations et leurs justifications sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours des devises au jour de l'évaluation.
• Les titres de créances négociables à plus de trois mois
Les TCN faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché sur la base du cours de clôture.
Toutefois, en l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est effectuée par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.
• Les titres de créances négociables à moins de trois mois
Les TCN dont la durée de vie résiduelle est inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire.
Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains titres aux risques de marché, cette méthode doit être écartée.
• Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue
• Instruments financiers à terme :
- FUTURES : Marchés français et européens : cours de clôture Autres Marchés étrangers : en l'absence de cotation représentative, dernier cours de clôture ;
- Les engagements hors bilan sont calculés sur la base du nominal, de leur cours en portefeuille et, éventuellement, du cours de change ;
- Les engagements sur les marchés à terme conditionnels sont calculés par traduction des options en équivalent sous-jacent ;
- Les engagements sur les contrats d'échange sont évalués à la valeur de marché ;
- Les changes à terme sont évalués au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant comptes de l'amortissement du report/déport
- CDS : Le cours d'évaluation des CDS (Credit Default Swap) émane d'un contributeur retenu par la société de gestion.

• Les contrats :
- les swaps à plus de trois mois : à la valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient égale à trois mois, les swaps sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés ;
- les opérations d'acquisitions et de cession de temporaires de titres sont valorisées selon les conditions prévues au contrat. Certaines opérations à taux fixe dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix de marché.
• Les opérations à terme ferme ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion
Les modalités d'évaluation des actifs sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

VI-2 Méthode de comptabilisation
L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM.
Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus. Les revenus sont enregistrés en coupon encaissé.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au "swing pricing" avec seuil de déclenchement
Ce mécanisme consiste à ne pas pénaliser les porteurs présents dans le fonds en cas de souscriptions ou de rachats significatifs au passif du fonds, en appliquant un facteur d'ajustement aux porteurs qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrants ou sortants des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs qui demeurent dans le fonds.
Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des parts du fonds dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du fonds, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets.
Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions et des fourchettes d'achat-vente.
Il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du "swing" à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.
Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.
La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

7. Rémunération

Conformément à la Directive 2009/65/EC et de l'article 314-85-2 du RGAMF, la société de gestion a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM. Ces catégories de personnels comprennent les gérants, les membres du Directoire comprenant la direction générale, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, les personnes qui ont le pouvoir d'exercer une influence sur les salariés, et tous les salariés recevant une rémunération totale se situant dans la même tranche de rémunération que les preneurs de risques et la direction générale. La politique de rémunération est conforme et favorise une gestion des risques saine et efficace et ne favorise pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque de la société de gestion et ne gêne pas l'obligation de la société de gestion d'agir dans l'intérêt supérieur des OPCVM.

Le Groupe La Française a mis en place un comité de rémunération au niveau du Groupe. Le comité de rémunération est organisé conformément aux règles internes en conformité avec les principes énoncés dans la Directive 2009/65/EC et la Directive 2011/61/EU. La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour promouvoir la bonne gestion des risques et décourager une prise de risque qui dépasserait le niveau de risque qu'elle peut tolérer, en tenant compte des profils d'investissement des fonds gérés et en mettant en place des mesures permettant d' éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération est revue annuellement.

La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la Société de gestion. Un résumé est disponible sur le site internet : https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires.

REGLEMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

La Française Sub Debt

TITRE 1 : ACTIFS ET PARTS

Article 1 : Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du fonds. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du fonds est de 99 ans à compter de sa création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Catégories de parts :
Les caractéristiques des différentes catégories de parts et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du FCP.
Les différentes catégories de parts pourront :
- Bénéficier de régimes différents de distribution des revenus ; (distribution ou capitalisation ou report)
- Être libellées en devises différentes ;
- Supporter des frais de gestion différents ;
- Supporter des commissions de souscriptions et de rachat différentes ;
- Avoir une valeur nominale différente ;
- Etre assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du FCP ;
- Etre réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les parts pourront être divisées, regroupées ou fractionnées sur décision du Directoire de la Société de gestion (en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes ou cent millièmes) dénommées fractions de parts.
Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat des parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de la spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Enfin, le Directoire de la société de gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division de parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

Article 2 : Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif devient inférieur à 300 000 EUR; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation de l'OPCVM concerné, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation de l'OPCVM).

Article 3 : Emission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs de parts sur la base de la valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription. Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus. Les parts de fonds commun de placement peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.
Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers . La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire. Les rachats peuvent également être effectués en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit, signé du porteur sortant doit être obtenu par l'OPCVM ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.
Par dérogation à ce qui précède, lorsque le fonds est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion de portefeuille et dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus du fonds.
De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 4 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.
Les rachats sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.
Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé(e) à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.
En application de l'article L.214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand les circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.
Lorsque l'actif net du FCP est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

Dispositif de plafonnement des rachats :
Lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des investisseurs ou du public le commande, la société de gestion pourra mettre en œuvre ce dispositif permettant d'étaler les demandes de rachats des investisseurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un seuil déterminé.

Description de la méthode :
La société de gestion peut décider de ne pas exécuter tous les rachats sur une même valeur liquidative, lorsque le seuil retenu objectivement préétabli est atteint sur une valeur liquidative. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend en compte la périodicité de calcul de la valeur liquidative du fonds, l'orientation de gestion du fonds et la liquidité des actifs dans le portefeuille.

Pour le fonds, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 5% de l'actif net est atteint.
Le seuil de déclenchement de ce dispositif de plafonnement des rachats correspond pour toutes les catégories de parts du fonds au rapport entre :
- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net du fonds ou le nombre total de parts du fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, le fonds peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat de parts représentent 10% de l'actif net du fonds alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, le fonds peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 8% de l'actif net (et donc exécuter 80% des demandes de rachats).

Le nombre maximal de valeurs liquidatives pour lesquelles un plafonnement des rachats peut être appliqué est de 20 valeurs liquidatives sur 3 mois, et l'estimation du temps de plafonnement maximal est de 1 mois.

Modalités d'information des porteurs :
En cas d'activation de ce dispositif, les investisseurs du fonds seront informés par tout moyen à partir du site internet de la société de gestion.
Les investisseurs du fonds dont les ordres de rachat n'auraient pas été exécutés seront informés, de manière particulière dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :
Pendant la période d'application de ce dispositif, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du fonds ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres de rachat ainsi reportés n'auront pas rang

de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du fonds.

Cas d'exonération de ce dispositif :
Dans le cas du déclenchement de ce dispositif, les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative, pour un même fonds et pour un même investisseur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas soumises à ce mécanisme. Cette exclusion s'applique également au passage d'une catégorie de parts à une autre, sur la même valeur liquidative, pour un même montant et pour un même investisseur ou ayant droit économique.

Possibilité de conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus.
Le FCP peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Ces situations objectives sont définies dans le prospectus du FCP.
Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision de l'OPCVM ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en oeuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

La société de gestion peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte des parts du fonds par toute personne ou entité à qui il est interdit de détenir des parts du fonds (ci –après la « Personne non Eligible » au sens ci-après.
Une Personne non Eligible est :
- une « U.S. Person » telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») (Part 230 – 17 CFR230.903); ou
- toute autre personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.
A cette fin, la société de gestion du FCP peut :
(i) refuser d'émettre toute part dès lors qu'il apparaît qu'une telle émission aurait ou pourrait avoir pour effet que lesdites parts soient directement ou indirectement détenues par ou au bénéfice d'une Personne non Eligible ;
(ii) à tout moment requérir d'une personne ou entité dont le nom apparaît sur le registre des porteurs de parts que lui soit fournie toute information, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, qu'elle estimerait nécessaire aux fins de déterminer si le bénéficiaire effectif des parts considérées est ou non une Personne non Eligible;
et
(iii) lorsqu'il apparait qu'une personne ou une entité est (i) une Personne non Eligible et, (ii) seule ou conjointement, le bénéficiaire effectif des parts, procéder au rachat forcé de toutes les parts détenues par un tel porteur sans délai et au plus tard dans les 5 jours.
Le rachat forcé s'effectuera à la dernière valeur liquidative connue, diminuée le cas échéant des frais, droits et commissions applicables, qui resteront à la charge de la Personne non Eligible après un délai de 5 jours durant lequel le bénéficiaire effectif des parts pourra présenter ses observations à l'organe compétent.
Ce pouvoir s'étend également à toute personne (i) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (ii) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

Article 4 : Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.
Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPC ; les apports et les rachats en nature sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

TITRE 2 : FONCTIONNEMENT DU FONDS

Article 5 : La société de gestion

La gestion du fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le fonds.
La société de gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

Article 5 bis : Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif de l'OPC ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

7.1 Article 5 ter : Admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation

Les parts peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation selon la réglementation en vigueur. Dans le cas où le FCP dont les parts sont admises aux négociations sur un marché réglementé a un objectif de gestion fondé sur un indice, le fonds devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de ses parts ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

Article 6 : Le dépositaire

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été confiées contractuellement par la société de gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En ce cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Article 7 : Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des marchés financiers, par l'organe de gouvernance de la société de gestion.
Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.
Il peut être renouvelé dans ses fonctions.
Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à de l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toutes décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance au cours de l'exercice de sa mission, de nature :
1. A constituer une violation des dispositions législatives ou règlementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2. A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
3. A entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.
Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.
Il apprécie tout apport ou rachat en nature sous sa responsabilité, hormis dans le cadre de rachats en nature pour un ETF sur le marché primaire.
Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.
Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le directoire de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.
Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Article 8 : Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion du fonds pendant l'exercice écoulé.
La société de gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs de l'OPC.
La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont, soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la société de gestion.

TITRE 3 : MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Article 9 : Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution et d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.
La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de 5 mois suivant la clôture de l'exercice.
Le résultat net du FCP est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
La société de gestion décide de la répartition des sommes distribuables.
Pour chaque catégorie de parts, le cas échéant, le FCP peut opter, pour chacune des sommes mentionnées aux 1° et 2° pour l'une des formules suivantes :
La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
La distribution pure : les sommes distribuables sont intégralement distribuées, aux arrondis près ;
Pour les FCP qui souhaitent conserver la liberté de capitaliser ou/et de distribuer et/ou de porter les sommes distribuables en report, la société de gestion décide chaque année de l'affectation de chacune des sommes mentionnées aux 1° et 2°.
Le cas échéant, la société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets de chacune des sommes mentionnées aux 1° et 2° comptabilisés à la date de décision.
Les modalités précises d'affectation des revenus sont décrites dans le prospectus.

Article 10 : Fusion - Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le fonds à un autre OPCVM, soit scinder le fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs.
Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Article 11 : Dissolution - Prorogation

Si les actifs du fonds demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des marchés financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du fonds.
La société de gestion peut dissoudre par anticipation le fonds ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.
La société de gestion procède également à la dissolution du fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.
La société de gestion informe l'Autorité des marchés financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des marchés financiers le rapport du commissaire aux Comptes.
La prorogation d'un fonds peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des marchés financiers.

Article 12 : Liquidation

En cas de dissolution, la société de gestion assume les fonctions de liquidateur ; à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.
Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

Article 13 : Compétence - Election de Domicile

Toutes contestations relatives au FCP qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: La Française Sub Debt

Identifiant d'entité juridique: 969500PC6NQ3L9TZPL96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** : N/A

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30,0% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Le pourcentage d'investissement durable est réalisé sur la base de l'actif net du fonds.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'approche de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur trois étapes d'analyse afin de qualifier un émetteur comme Investissement Durable :

1- Evaluer sa contribution aux Objectifs de Développement Durable [ODD] de l'ONU.

- Pour les émetteurs privées, l'analyse de la contribution aux ODD est réalisée grâce aux éléments fournis par : les émetteurs (rapports annuels, enquêtes), des prestataires tiers (par exemple ISS ESG) et la recherche propriétaire (base ESG propriétaire). Au-delà du calcul systématique, le pôle d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management peut être sollicité pour une évaluation complémentaire de la contribution aux ODD d'un émetteur. Des seuils de matérialité prédéfinis (10% du chiffre d'affaires ou des investissements pour les émetteurs des secteurs non-financiers et engagements de durabilité pour les financières) permettent de qualifier un émetteur.

- L'approche pour les entités d'origine publique, émettrices de titres financiers, présente des similitudes d'analyse au modèle retenu pour les entreprises tout en adaptant les critères de sélectivité ici au nombre de

quatre. La contribution aux ODD est analysée au travers du **SDG Index** publié dans le Sustainable Development Report annuellement.
2- Vérifier que les principales incidences négatives associées à l'émetteur soient limitées.
Crédit Mutuel Asset Management a établi sa propre méthodologie de mesure des principales incidences négatives. Les émetteurs qui remplissent la totalité des 5 critères dits « obligatoires » seront considérés comme éligibles. Il faut ensuite au minimum 4 critères parmi les 9 additionnels pour qu'un émetteur soit retenu comme un Investissement Durable.
3- S'assurer d'une gouvernance satisfaisante.
Le pôle de recherche extra financière évalue les pratiques de gouvernance des émetteurs, notamment à partir des critères suivants : structure de gestion saine, relation avec les employés, rémunération du personnel, respect des obligations fiscales.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de la société de gestion :

- Politique investissement responsable : Politique d'Investissement Responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Professionnels (creditmutuel-am.eu)
- Politique sectorielle : Politiques Sectorielles | Crédit Mutuel Asset Management - Professionnels (creditmutuel-am.eu)

Ce produit financier adopte une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et élimine 30% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable.
Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG.
Les indicateurs de durabilité sont l' empreinte carbone et ESG-Linked Bonus

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?
La prise en compte des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, il est basé sur une combinaison de données en provenance de fournisseurs de données externes (Sustainalytics, ISS ESG, Ethifinance), portant sur les entreprises et les états. Ce modèle est construit à partir d'une quarantaine d'indicateurs extra-financiers structurés autour de 3 piliers : Environnemental, Social, Gouvernance, pour une démarche socialement responsable. Le score ESG permet ainsi l'évaluation et a sélection de sociétés ou émetteurs dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales recherchés par le produit financier. En outre, l'évaluation du chiffre d'affaires en lien avec un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable, ainsi que l'analyse des incidences négatives et des principaux standards sociaux sont utilisés pour qualifier la poche d'Investissement Durable du produit financier, selon une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?
Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au coeur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social. Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.
Les seuils quantitatifs minimums que la société de gestion s'est fixé pour l'investissement durable sont consultables dans la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS sont pris en considération.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

L'implication dans une violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales vaut une exclusion des émetteurs qualifiés de durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui, Les incidences en matière de durabilité représentent l'impact que peuvent avoir les décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ceux-ci se concentrent sur le climat et plus largement les problématiques environnementales ; sont également concernés les facteurs du domaine social, avec notamment le droit des salariés, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. La prise en compte de ces incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons : par l'application de politiques d'exclusion sectorielles, par la notation ESG interne et par l'investissement durable. Les politiques d'exclusion sectorielle s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y

compris ce produit financier, et concernent les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures, elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs. La notation ESG permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur ; elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI. Le suivi des données brutes PAI s'effectuent dans le cadre de l'activité de gestion du produit financier ; ces données sont mises à disposition dans le rapport périodique.

☐ Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La société de gestion de l'OPCVM établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs privés appartenant à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged EUR (LGCPTREH Index), l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged (COCO Index), l'indice iBoxx EUR Non-Financials Subordinated Total return in EUR (I4BN Index) et l'indice ICE BofA BB Global High Yield Index Total return in EUR (HW10 Index) ; et à partir d'émetteurs publics appartenant à l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index).

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR).

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement et s'appuient sur des politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles spécifiques à Crédit Mutuel Asset Management telle que décrite ci-dessous, la note ESG et l'Investissement durable.

Les éléments d'informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM sont disponibles en annexe.

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et se décompose en 3 étapes :

Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses

A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en oeuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures.

La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures. Parallèlement, un processus d'escalade sur les controverses (analyse et traitement) est mis en place par le pôle d'analyse financière et extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management pour suivre les sociétés concernées et déterminer leur maintien ou leur exclusion.

Crédit Mutuel Asset Management classe les émetteurs sur lesquelles elle investit en fonction de leur gravité, de leur répétition et de leur gestion notamment en termes d'impacts financiers, avec les codes :

- « vert » : émetteur autorisé en portefeuille
- « jaune » : vigilance renforcée
- « orange » : interdiction à l'achat, si l'émetteur est en portefeuille la position est gelée
- « rouge » : exclusion du portefeuille

Les politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Etape 2 : Filtre ESG

L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG décrit ci-après conduit à exclure au moins 30% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires :

- Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets)
- Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés)
- Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption).

La prise en compte des critères extra-financiers repose sur un modèle d'analyse ESG développé par Crédit Mutuel Asset Management qui s'appuie sur des fournisseurs de données extra-financières sélectionnés. Ce modèle permet d'évaluer et de noter les émetteurs sur des indicateurs de performance propres à chaque secteur d'activité.

Les informations sur le fonctionnement du modèle d'analyse ESG sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.
Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle en vue de valider la cohérence des informations collectées notamment au travers d'entretiens effectués avec les différentes parties prenantes.
En complément, le pôle d'analyse extra-financière a formalisé une démarche de dialogue et d'engagement visant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG (Responsabilité d'Entreprise et Transition Durable) des entreprises dans lesquelles l'OPC investit. La démarche d'engagement s'appuie sur un dialogue avec les émetteurs et le suivi des engagements pris et des résultats obtenus dans le modèle propriétaire d'analyse ESG de Crédit Mutuel Asset Management. Le dialogue constitue le cœur de cette démarche visant à encourager de meilleures pratiques et plus généralement une meilleure transparence sur les enjeux ESG.
Cette approche vise notamment à évaluer en tendance, dans la durée, la capacité de l'émetteur/la société/entreprise à intégrer et innover sur les 3 piliers de notre démarche d'intégration ESG dans la sélection des valeurs.

Cette approche permet d'exclure au minimum 30% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert.
L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel l'OPCVM ne peut pas investir.

La méthodologie d'analyse de la performance extra-financière développée par Crédit Mutuel Asset Management est dépendante de l'exhaustivité, de la qualité et de la transparence des données fournies par les agences de notation extra-financière sur les émetteurs, ce qui constitue une limite à l'analyse réalisée.

Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

Le Fonds est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux des Etats membres de l'OCDE, l'Union européenne, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège et associe de manière discrétionnaire des stratégies directionnelles et non-directionnelles, portant principalement sur les taux d'intérêt nominaux, les courbes de taux et le crédit.
L'allocation est définie selon le potentiel de performance et le niveau de risque de chaque stratégie. L'ensemble des titres de l'univers d'investissement est libellé en Dollar et/ou Livre Sterling et/ou en Euro.
Le Fonds investit dans les obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par les États membres de l'OCDE, l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège, dans la limite de 50% de l'actif net, et les obligations non gouvernementales libellés en Dollar et/ou en Livre Sterling et/ou en Euro (dette privée) d'émetteurs des Etats membres de l'OCDE, l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège, les obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net) et les instruments du marché monétaire. Le risque de change sera systématiquement couvert.

Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille.
L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?
Pour les fonds ISR, l'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG décrit ci-après conduit à exclure au moins 30% des émetteurs, sociétés ou entreprises les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.
Dans une limite de 10% maximum de l'actif, pourront être sélectionnées des sociétés ou émetteurs non couverts par l'analyse ESG interne ainsi que ceux de l'avant dernier quintile. En outre, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. Les sociétés ou émetteurs identifiés comme étant porteurs de controverses sévères ('controverse rouge' selon la typologie interne) sont également exclus des univers d'investissement pour l'ensemble des produits financiers de Crédit Mutuel Asset Management.
Une contrainte additionnelle s'applique sur la poche minimum d'Investissement Durable du produit financier, dans laquelle seuls des investissements identifiés comme 'durables' (selon une méthodologie interne propre à Crédit Mutuel Asset Management) pourront être sélectionnés.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?
Le mécanisme de sélectivité conduit à une réduction de 30% minimum du périmètre d'investissement.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?
La politique d'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des sociétés bénéficiaires de l'investissement, y compris en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales, est mesurée au travers du pilier Gouvernance de la méthodologie propriétaire à travers une série de critères spécifiques que Crédit Mutuel Asset Management examine dans le cadre de l'évaluation globale ESG. Une exclusion ferme est opérée dès lors que l'ensemble des critères n'est pas respecté.
Pour les sociétés et émetteurs privés, l'équipe de gestion se base sur une évaluation des minimums standards sociaux mis en place et déclinés dans les différentes entités via notamment l'adoption d'un certain

nombre de politiques (anti-corruption, respect des droits de l'homme, protection des lanceurs d'alertes, formation, code de conduite, égalité des chances, etc) et de pratiques (indépendance du conseil d'administration, composition des comités, équilibre des pouvoirs entre les organes de direction, stratégie Climat, etc.). Ces critères sont fondés sur des textes à portée universelle, tels que le Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise ainsi que l'Accord de Paris.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Nous vous invitons à vous référer ci-dessous à la réponse à la question "Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ? "

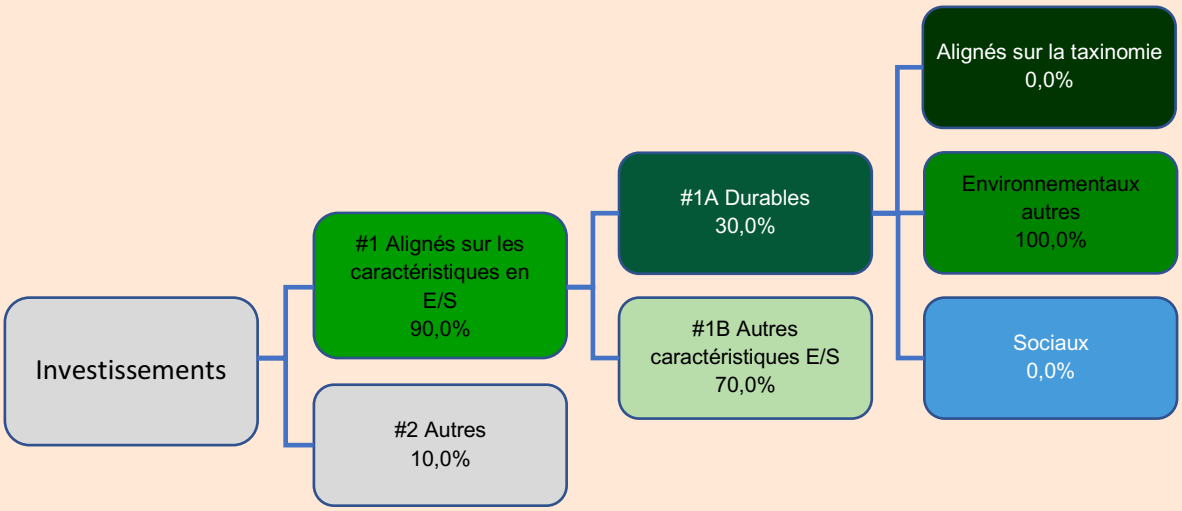
L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en %:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le produit financier peut utiliser des produits dérivés. L'utilisation de futures pour gérer activement l'allocation d'actifs du produit financier reste sans impact sur le profil ESG du fonds.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce produit financier ne prévoit pas d'engagement à la taxinomie de l'UE.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

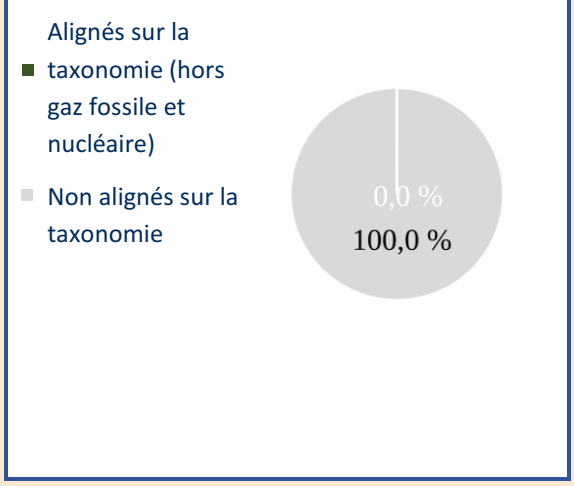
☒ Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

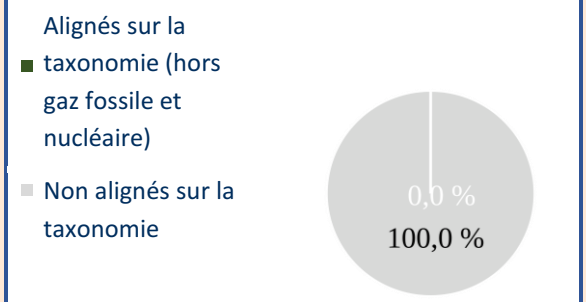
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie
dont obligations souveraines *



2. Alignement des investissements sur la taxonomie
hors obligations souveraines *



Ce graphique représente 50,0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion minimale dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier ne prévoit pas d'engagement à la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit financier ne prévoit pas une part minimale d'investissement durable ayant un objectif social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ce produit financier peut investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPCVM de droit français ou étranger. Une proportion de liquidités (via par exemple des fonds monétaires) permet d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs.
Dans un souci de cohérence, le gérant veille à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et de minimiser ainsi les risques de durabilité émanant de l'exposition au sous-jacent de liquidité.

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?
N/A

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?
N/A

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?
N/A

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?
N/A

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Des informations et documents complémentaires sont disponibles sur le site Internet de Crédit Mutuel Asset Management, et notamment sur les pages dédiées à l'Investissement Durable et aux différents produits : Notre sélection de fonds | Crédit Mutuel Asset Management - Professionnels (creditmutuel-am.eu)